



COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE

PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION

Rapport sommaire :

Les collectes de fonds en soutien aux manifestants

Préparé par : avocat(e)s de la Commission

Résumé du rapport

Le rapport sommaire suivant résume les principales campagnes de collecte de fonds lancées pour financer les activités des manifestants, y compris des collectes par sociofinancement, des campagnes de dons directs et des dons en cryptomonnaie. Ce rapport passe également en revue les mesures prises par différents acteurs, y compris les plateformes de sociofinancement, les services de traitement des paiements, les banques et les tribunaux, qui ont eu une incidence sur les mouvements de fonds. Le rapport résume l'information dont dispose actuellement la Commission en ce qui concerne le statut des dons.

Note au lecteur

Conformément aux règles 41 à 45 des Règles de pratique et de procédure révisées de la Commission, le rapport sommaire suivant contient un résumé de faits contextuels et de documents relatifs au mandat de la Commission.

Les rapports sommaires permettent d'inclure à la preuve certains faits contextuels, sans que ces faits ou les documents connexes aient à être présentés oralement par un témoin lors des audiences publiques. Le rapport sommaire peut servir à déterminer les questions qui sont pertinentes pour la Commission, à constater des faits et à permettre à la Commission de formuler des recommandations.

Les parties ayant qualité pour agir à la Commission ont eu l'occasion de commenter l'exactitude du présent rapport sommaire. Dans le cadre de l'enquête, les avocats de la Commission et les parties peuvent appeler des personnes à présenter un témoignage qui met en doute l'exactitude du contenu des documents sous-jacents au présent rapport sommaire. Les parties peuvent également présenter des observations concernant l'importance qu'il faut accorder au rapport sommaire et aux documents cités.

Table des matières

Résumé du rapport	2
Note au lecteur.....	2
1. Introduction aux concepts de collecte de fonds	5
2. Les premières campagnes du Convoi de la liberté	7
2.1 La campagne du Convoi de la liberté 2022 sur GoFundMe	7
2.2 La campagne de virements de fonds par courriel du Convoi de la liberté	13
3. Les campagnes Adopt-A-Trucker.....	14
3.1 La campagne Adopt-A-Trucker sur GiveSendGo	14
3.2 La campagne de virements de fonds par courriel d'Adopt-A-Trucker	15
4. Campagnes de financement en cryptomonnaies.....	15
4.1 Honk Honk Hodl.....	16
4.2 Campagne de collecte de cryptomonnaies Adopt-A-Trucker	18
4.3 Freedom Convoy Token.....	18
5. Fin de la campagne GoFundMe du Convoi de la liberté et transition vers GiveSendGo	19
5.1 Les organisateurs de la campagne demandent un nouveau déblocage de fonds	19
5.2 Constitution de la société à but non lucratif Freedom 2022 Human Rights and Freedoms 20	
5.3 Les organisateurs envisagent de se tourner vers GiveSendGo	21
5.4 GoFundMe suspend la campagne du Convoi de la liberté, puis y met un terme	24
5.5 GoFundMe rembourse les dons à la campagne du Convoi de la liberté 2022	31
5.6 La Banque TD bloque les comptes de Tamara Lich	32
6. La poursuite des campagnes sur GiveSendGo	34
6.1. Campagne Convoi de la liberté 2022	34
6.2 L'ordonnance de blocage de l'Ontario	39
7. Le compte de la coopérative de crédit de la Non-Profit Corp.....	44
8. Dons en espèces pendant les manifestations d'Ottawa	44
9. Événements consécutifs à la publication du <i>Décret sur les mesures économiques d'urgence</i> ..	45
10. L'injonction conservatoire du 17 février	47
11. Résumé des informations financières dont dispose la Commission	50
11.1 Dons offerts au Convoi de la liberté 2022 par l'entremise de GoFundMe	50
11.2 Dons par virement électronique à la campagne du Convoi de la liberté 2022	51

11.3	Sociofinancement en faveur d'« Adopt-A-Trucker » et dons par virement électronique	53
11.4	Dons à la campagne Convoi de la liberté 2022 hébergée sur GiveSendGo	56
11.5	Cryptomonnaies.....	57
11.6	Traite bancaire au profit de Freedom 2022 Human Rights and Freedoms Corp.....	59
12.	Tableau des flux financiers	61



Rapport sommaire : Les collectes de fonds en soutien aux manifestants

1. Introduction aux concepts de collecte de fonds

1. Les plateformes de sociofinancement comprennent les services en ligne qui permettent à des particuliers ou à des groupes de solliciter en ligne des dons de multiples donateurs. Celles-ci sont appelées « plateformes de sociofinancement basées sur les dons ». Dans ce rapport, le terme « plateforme de sociofinancement fait référence aux plateformes de sociofinancement basées sur les dons. Il existe de nombreuses plateformes de sociofinancement, chacune fonctionnant différemment. En général, une plateforme de sociofinancement permet à un organisateur de créer une campagne en soutien à un bénéficiaire qui peut être ou pas la même personne que l'organisateur. Les internautes peuvent consulter les renseignements concernant une campagne sur la plateforme de sociofinancement et ils peuvent faire des dons en ligne sur la plateforme. En fonction de la plateforme, les dons peuvent être anonymes ou pas. Certaines plateformes sont à but lucratif, tandis que d'autres sont à but non lucratif.

2. GoFundMe et GiveSendGo sont tous deux des exemples de plateformes de sociofinancement à but lucratif. Ils sont tous les deux basés aux États-Unis d'Amérique.

3. Les services de traitement des paiements sont des entités qui gèrent les transactions financières électroniques entre les commerçants et les établissements financiers. La plupart des plateformes de sociofinancement ne sont pas des services de traitement des paiements. Autrement dit, les plateformes de sociofinancement



elles-mêmes n'acceptent pas les dons ni ne les détiennent ou ne les versent sur le compte bancaire d'un bénéficiaire. En fait, elles s'en remettent à un service de traitement des paiements pour faciliter la collecte des dons et leur transfert final sur le compte bancaire d'un bénéficiaire.

4. Stripe est un exemple de service de traitement des paiements. En janvier et février 2022, Stripe a fourni des services de traitement des paiements à GoFundMe et à GiveSendGo.

5. Stripe s'associe à des institutions financières pour offrir des services de traitement des paiements à des clients tels que les plateformes de sociofinancement. Les établissements de dépôt, comme les banques, font partie des établissements financiers avec lesquels Stripe s'associe. Quand Stripe traite un paiement, les fonds sont détenus dans un établissement de dépôt avec lequel Stripe a passé un contrat jusqu'à leur versement au bénéficiaire du paiement, par exemple un bénéficiaire de sociofinancement.

6. Les cryptomonnaies, également appelées cryptoactifs ou monnaies virtuelles, sont une catégorie générale de jetons numériques. Elles peuvent servir à plusieurs fins. Une cryptomonnaie peut ainsi servir de moyen d'échange semblable aux monnaies traditionnelles, comme le dollar canadien. Les cryptomonnaies sont détenues dans un « portefeuille » électronique qui est identifié par une adresse alphanumérique unique. Une personne peut accéder aux cryptomonnaies détenues dans un portefeuille en utilisant des phrases secrètes (*seed*), des mots de passe ou d'autres codes sécurisés.

7. Il existe plusieurs manières d'acheter, d'échanger et de vendre des cryptomonnaies. Les échanges de cryptomonnaies permettent à leurs détenteurs de



convertir des cryptomonnaies en monnaies « ordinaires », par exemple en dollars canadiens, ou vice-versa. Il est également possible d'échanger des cryptomonnaies directement entre détenteurs, sans avoir à passer par un intermédiaire, comme un service de traitement des échanges ou des paiements.

8. Bitcoin est un exemple de cryptomonnaie. Les transactions en Bitcoins apparaissent dans la chaîne de blocs de Bitcoin, registre public de toutes les transactions en Bitcoins. La chaîne de blocs enregistre les transactions en Bitcoins, y compris les adresses des portefeuilles impliqués dans chaque transaction, mais pas l'identité des personnes qui réalisent ces transactions.

2. Les premières campagnes du Convoi de la liberté

9. En janvier 2022, Tamara Lich a lancé deux collectes de fonds en soutien au « Convoi de la liberté », soit une campagne de sociofinancement et une campagne de virements de fonds directs par courriel. Dans les jours qui ont suivi leur création, d'autres personnes se sont jointes à la gestion de ces collectes de fonds.

2.1 La campagne du Convoi de la liberté 2022 sur GoFundMe

10. Le 14 janvier 2022, Tamara Lich a lancé sur le site Web de sociofinancement GoFundMe une campagne de collecte de fonds baptisée « Freedom Convoy 2022¹ » (ci-après, « Convoi de la Liberté 2022 »). Cette campagne était reliée à un compte d'épargne

¹ Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 2, **GFM00000583**; affidavit de Tamara Lich, daté du 28 mars 2022, par. 3, Dossier de la requête supplémentaire des intimés de l'injonction conservatoire, p. 44, **HRF00001346**.



personnel à la Banque TD ouvert au nom de M^{me} Lich le 4 mars 2020 (le premier compte TD²).

11. La description de la campagne a été modifiée plusieurs fois après son lancement.

En fin de journée, le 14 janvier 2022, elle était ainsi libellée :

[TRADUCTION]

Chers concitoyens canadiens, le temps des abus de pouvoir politiques est révolu. Le gouvernement actuel applique des règles et des obligations qui détruisent les fondements de nos entreprises, de nos industries et de nos moyens de subsistance. Les Canadiens font partie intégrante de l'humanité et ont contribué de nombreuses manières à façonner la planète.

Nous sommes un pays pacifique qui, dans le monde entier, aide à protéger les peuples contre les gouvernements tyranniques qui les oppriment. Eh bien, c'est notre tour à présent. Nous portons notre combat aux portes du gouvernement fédéral et nous exigeons qu'il mette fin à toutes les restrictions imposées à nos concitoyens. Des petites entreprises et des foyers sont détruits; des personnes sont maltraitées et se voient refuser des produits de première nécessité qui leur permettraient de survivre. Il est de notre devoir de Canadiens de mettre fin à ces restrictions. C'est impératif. Sinon, notre pays ne sera plus le pays que nous avons appris à aimer. Nous le faisons pour les générations futures et pour préserver le Canada tel que nous l'avons toujours connu.

Nous demandons des dons pour aider à couvrir le coût du carburant, de la nourriture et de l'hébergement afin d'atténuer la pression de cette tâche ardue. Mais c'est un petit prix à payer pour nos libertés. Nous vous remercions toutes et tous de vos dons, et sachez que vous aidez à redonner à notre pays sa splendeur passée³.

² Affidavit de Tamara Lich, daté du 28 mars 2022, par. 4, Dossier de la requête supplémentaire des intimés de l'injonction conservatoire, p. 44, **HRF00001346**; affidavit de le représentant de TD, daté du 15 février 2022, par. 16, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 16, **TDB00000004**. Voir également GoFundMe, *Connecting your bank account*, **GFM00000314**.

³ Fund Edit History, p. 34, **GFM00000001** (traduction libre du texte original)



12. La campagne du Convoi de la liberté 2022 a retenu l'attention de GoFundMe dans les quelques heures qui ont suivi son lancement, en raison de la vitesse à laquelle elle a attiré des dons. Après avoir examiné la campagne, GoFundMe a commencé à douter de la capacité de l'organisatrice de répartir les fonds conformément à la description de la campagne⁴. Les modalités d'utilisation de GoFundMe exigent que tous les fonds recueillis dans une campagne soient utilisés conformément à l'objectif de la campagne. Les fonds doivent aller au bénéficiaire de la campagne ou à un tiers qui les remettra au bénéficiaire. Ils doivent de plus servir à la ou aux fins déclarées dans la campagne⁵.

13. GoFundMe souhaitait que M^{me} Lich lui fournisse plus de renseignements sur les mesures qu'elle prendrait pour faire en sorte que les fonds recueillis aillent aux camionneurs pour les rembourser du coût du carburant, de la nourriture et des hébergements. L'« équipe VIP » de GoFundMe, qui était chargée des collectes de fonds très médiatisées, a communiqué une première fois avec M^{me} Lich le 16 janvier 2022. Cette communication visait à réunir plus de renseignements sur les plans de l'organisatrice en ce qui concernait la distribution des fonds⁶.

14. Le 18 janvier 2022, la description de la campagne a été modifiée afin d'y ajouter le texte suivant :

[TRADUCTION]

****Les fonds recueillis seront distribués à nos camionneurs pour les aider à couvrir les frais de l'expédition****

⁴ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 2, **WTS.00000007**.

⁵ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 2, **WTS.00000007**; GoFundMe, *Terms of Service*, daté du 31 décembre 2021, **GFM00000040**.

⁶ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 2, **WTS.00000007**.



Les fonds seront distribués par virement électronique (de préférence), mais ils peuvent aussi être envoyés par chèque, si cela est absolument nécessaire

Les fonds serviront avant tout à aider à couvrir le coût du carburant pour nos camionneurs; ils serviront à aider pour la nourriture, au besoin, et pour les frais d'hébergement, si nécessaire⁷

15. Le 22 janvier 2022, la description a été modifiée afin d'ajouter le texte suivant :

[TRADUCTION]

Afin d'éviter les problèmes, les braves gens de GoFundMe verseront directement l'argent de vos généreux dons à notre fournisseur de carburant en gros, ils sont en train d'en régler les détails, ce qui signifie que votre argent chèrement gagné ira directement au destinataire prévu, sans passer par personne d'autre. Le solde des dons sera versé à une organisation d'anciens combattants crédible, choisie par les donateurs⁸.

16. GoFundMe s'inquiétait au sujet de la promesse de faire don du solde des fonds à une organisation d'anciens combattants choisie par les donateurs. GoFundMe ne voyait pas très bien comment les organisateurs allaient obtenir l'approbation des donateurs sur le choix d'une organisation, étant donné le grand nombre de donateurs⁹.

17. Pendant qu'elle s'informait auprès des organisateurs de la campagne, l'équipe VIP de GoFundMe n'a rien versé des fonds collectés.

18. Le 26 janvier 2022, GoFundMe a envoyé à un représentant des organisateurs de la campagne un courriel contenant une série de questions. Les organisateurs ont demandé à Chad Eros, comptable que leur avait présenté Chris Garrah, de les aider à répondre aux questions¹⁰. Après avoir reçu une réponse proposée par M. Eros, les

⁷ Fund Edit History, p. 30, **GFM00000001**.

⁸ Fund Edit History, p. 22, **GFM00000001**.

⁹ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 2, **WTS.00000007**.

¹⁰ Résumé de témoignage : Chad Eros, p. 1, **WTS.00000032**.



organisateur l'ont fait suivre à Jeffrey Rath, avocat qui travaillait avec eux, et il y a apporté quelques changements¹¹. Plus tard le même jour, un représentant des organisateurs a envoyé cette réponse à GoFundMe avec les renseignements demandés¹², y compris une photocopie d'un formulaire que les organisateurs demandaient aux camionneurs qui voulaient se faire rembourser de remplir¹³, et des lignes directrices internes relatives aux taux et méthodes de remboursement¹⁴. Les organisateurs ont également demandé que GoFundMe débloque un premier montant de 1 000 000 \$ CA sur les dons.

19. Le 27 janvier 2022, GoFundMe a envoyé une « lettre d'attestation » à Tamara Lich, qui l'a signée et renvoyée le même jour¹⁵. Cette lettre avait pour objet de s'assurer que les fonds recueillis par M^{me} Lich seraient utilisés comme indiqué dans la description de la campagne. Elle confirmait que M^{me} Lich n'utiliserait les fonds que de la manière indiquée dans la description de la campagne et confirmait l'existence d'un comité des finances constitué de cinq personnes qui était chargé des fonds. La lettre demandait au comité des finances d'obtenir des bénéficiaires des documents montrant qu'ils répondaient aux conditions pour recevoir des fonds. Elle demandait aussi que les fonds

¹¹ Résumé de témoignage : Chad Eros, p. 2, **WTS.00000032**.

¹² Échange de courriels entre GoFundMe et les organisateurs de la campagne, 26 janvier 2022, **GFM00000078**; Résumé de témoignage : Chad Eros, p. 2, **WTS.00000032**.

¹³ Formulaire d'inscription du Convoi de la liberté 2022, **GFM00000150**.

¹⁴ Soutien financier aux camionneurs du Convoi de la liberté 2022, **GFM00000151**.

¹⁵ Lettre d'attestation de GoFundMe, datée du 27 janvier 2022, **GFM00000156**.



soient distribués par virement électronique, ce qui générerait un relevé des paiements effectués¹⁶.

20. Une fois la lettre d'attestation signée, GoFundMe a conclu qu'il ferait un premier versement de fonds à M^{me} Lich. GoFundMe a donné l'ordre à son service de traitement des paiements, Stripe, de procéder au paiement de 1 000 000 \$ CA sur le premier compte TD le 27 janvier 2022 et informé les organisateurs du paiement¹⁷. Ce virement n'a pas été « réglé » (c'est-à-dire n'a pas été finalisé) avant le 2 février 2022. Selon GoFundMe, cela tenait à une erreur de la part de Stripe qui n'a pas traité l'ordre de GoFundMe avant le 1^{er} février 2022¹⁸. D'après Stripe, le retard était dû au fait que GoFundMe avait ordonné à Stripe de suspendre cette transaction, avant de lui redonner le feu vert¹⁹.

21. Le 1^{er} février 2022, Chris Barber a été ajouté comme deuxième titulaire du premier compte TD²⁰. Le même jour, M^{me} Lich et M. Barber ont ouvert un deuxième compte joint à la Banque TD (le deuxième compte TD)²¹.

¹⁶ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 3, **WTS.00000007**.

¹⁷ Courriel de GoFundMe aux organisateurs, 27 janvier 2022, 13 h 05, **GFM00000106**.

¹⁸ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 3, **WTS.00000007**; courriel de GoFundMe aux organisateurs, 1^{er} février 2022, 18 h 38, **GFM00000106**; affidavit de le représentant de TD, daté du 15 février 2022, par. 25, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 19, **TDB00000004**; capture d'écran de virement bancaire, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 118, **TDB00000004**.

¹⁹ Résumé d'entrevue : Sam Swartz et Dan Alexander, p. 2-3, **WTS.00000005**.

²⁰ Affidavit de le représentant de TD, daté du 15 février 2022, par. 17, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 17, **TDB00000004**; Banque TD, Convention de services financiers, datée du 1^{er} février 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 65, **TDB00000004**.

²¹ Banque TD, Convention de services financiers, datée du 1^{er} février 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 209, **TDB00000004**.

22. La Banque TD surveillait l'utilisation du premier et du deuxième compte TD. Il est question des mesures prises par la Banque TD en ce qui concerne ces comptes à la section 5.6 ci-dessous.

2.2 La campagne de virements de fonds par courriel du Convoi de la liberté

23. Après que M^{me} Lich a lancé la campagne GoFundMe du Convoi de la liberté 2022, certains donateurs ont exprimé une réticence à faire un don en passant par GoFundMe. D'où le lancement d'une campagne de collecte de fonds par virements de fonds par courriel²².

24. Une adresse courriel-identifiant est une adresse qu'une personne associe à un compte bancaire pour que ce compte puisse recevoir des virements de fonds par courriel. L'adresse courriel tbofconvoy2022@protonmail.com a été ajoutée comme adresse courriel identifiant de contact au premier compte TD le 14 janvier 2022. Le 18 janvier 2022, l'adresse courriel financeconvoy2022@protonmail.com a été ajoutée comme autre adresse courriel identifiant de contact du premier compte TD²³. Cette deuxième adresse courriel a été publiée sur la page Facebook du Convoi de la liberté le 18 janvier 2022²⁴.

²² Affidavit de Tamara Lich, daté du 28 mars 2022, par. 5, Dossier de la requête supplémentaire des intimés de l'injonction conservatoire, p. 44, **HRF00001346**.

²³ Affidavit de le représentant de TD, daté du 15 février 2022, par. 19, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 17-18, **TDB00000004**; capture d'écran de l'adresse identifiant de contrat ajoutée les 14 et 18 janvier 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 83 et 85, **TDB00000004**.

²⁴ Affidavit de Tamara Lich, daté du 28 mars 2022, par. 5, Dossier de la requête supplémentaire des intimés de l'injonction conservatoire, p. 44, **HRF00001346**; message sur Facebook du Convoi de la liberté 2022, 18 février 2022, **HRF00000480**, **HRF00000482**, **HRF00000481**.



25. M^{me} Lich a reçu le premier don par virement de fonds par courriel le 18 janvier 2022²⁵.

3. Les campagnes Adopt-A-Trucker

3.1 La campagne Adopt-A-Trucker sur GiveSendGo

26. Chris Garrah a avancé pour la première fois l'idée d'« Adopt-A-Trucker » sur sa page Facebook personnelle afin de soutenir les camionneurs qui participaient au Convoi de la liberté. Le 18 janvier 2022, pour concrétiser cette idée, il a lancé sur le site Web de sociofinancement GiveSendGo une campagne de financement baptisée « Adopt-A-Trucker ». M. Garrah a désigné un compte bancaire à la Banque Royale du Canada qui recevrait les dons (le compte RBC)²⁶.

27. Voici la description de la campagne Adopt-A-Trucker au 21 janvier 2022 :

[TRADUCTION]

Nous, membres de WarRoomCanada, avons lancé Adopt-a-trucker à Ottawa, dans le cadre du Convoi 2022 qui arrivera le 28 janvier 2022. Nous avons le soutien de Pat King et de Canada Unity. Ces personnes auront besoin d'un logement, d'eau, de nourriture et de navettes. Tout don sera fantastique! Les camionneurs auront besoin d'hébergements. Il s'agit d'un rassemblement pancanadien pour mettre un terme à toutes les restrictions, afin que le CANADA soit de nouveau libre et pour retrouver ce que nous appelons la liberté. Cette initiative s'adresse à tous ceux et celles qui veulent participer mais qui ne peuvent pas être là en personne. Elle vous permet de faire partie de ce mouvement, et tout ce que nous mettons en œuvre maintenant nous rapprochera un peu plus du moment où nous retrouverons TOUS nos droits et libertés constitutionnels. Nous avons aussi besoin de bénévoles sur place, à Ottawa. Envoyez un courriel si vous êtes intéressé. Il y a des besoins à tous les niveaux de la logistique, comme la préparation de repas, des génératrices, des douches, la sécurité et des cônes de

²⁵ Relevé de compte, du 18 janvier 2022 au 10 février 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p 140, **TDB00000004**.

²⁶ Affidavit de Chris Garrah daté du 8 mars 2022, par. 6-7, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, p 68-69, **HRF00001357**.



circulation, etc. keepcanada@protonmail.com ou
janetseto@protonmail.com²⁷.

28. Une fois créé, Adopt-A-Trucker a aussi commencé à collecter des fonds²⁸. Ces fonds ont été déposés sur le compte RBC²⁹.

3.2 La campagne de virements de fonds par courriel d'Adopt-A-Trucker

29. Après avoir publié l'idée d'Adopt-A-Trucker sur sa page Facebook, M. Garrah a été contacté par plusieurs personnes qui l'approuvaient. L'une d'elles, un certain Serge, a aidé M. Garrah en créant un site Web pour Adopt-A-Trucker³⁰.

30. Le site Web Adopt-A-Trucker demandait des dons par virements par courriel à l'adresse donations@adopt-a-trucker.ca³¹. Les dons envoyés à cette adresse courriel étaient déposés sur le même compte RBC que les dons de la campagne GiveSendGo³².

4. Campagnes de financement en cryptomonnaies

31. La Commission a repéré une série d'activités relatives aux cryptomonnaies liées au Convoi de la liberté. Cette section concerne trois de ces campagnes : Honk Honk Hodl, qui était la plus importante; Adopt-A-Trucker, qui était associée aux efforts de

²⁷ Page Adopt-A-Trucker sur GiveSendGo, 21 janvier 2022, **COM00000571**.

²⁸ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.

²⁹ Affidavit de Chris Garrah, 7 mars 2022, par. 7-8, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, 8 mars 2022, p. 69, **HRF00001357**.

³⁰ Affidavit de Chris Garrah daté du 8 mars 2022, par. 6 et 10, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, p. 68-69, **HRF00001357**.

³¹ Site Web Adopt-A-Trucker, 14 février 2022, **COM00000564**.

³² Avis de requête, 8 mars 2022, par. 58, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, p. 16, **HRF00001357**; Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**.



Chris Garrah; et Freedom Convoy Token, initiative de Pat King et d'autres visant à créer une nouvelle cryptomonnaie qui offrirait une source de financement à long terme.

4.1 Honk Honk Hodl

32. Aux alentours du 27 janvier 2022, Nicholas St. Louis a lancé la collecte de fonds en Bitcoins « Honk Honk Hodl » en soutien aux manifestants d'Ottawa sur Tallycoin, plateforme de sociofinancement en Bitcoins permettant à des personnes de faire don de petits montants en Bitcoins sans frais³³.

33. D'après les documents judiciaires, plusieurs personnes étaient associées aux efforts de M. St. Louis, dont Benjamin Dichter, Ben Perrin, Jeff Booth, Greg Foss, Francis Pouliot et une personne utilisant sur Twitter le pseudo « @JWWweatherman_ »³⁴.

34. Le 12 février 2022, un site Web associé à M. St. Louis annonçait que les dons étaient placés dans un portefeuille MultiSig qui serait à son tour placé sous le contrôle des administrateurs de l'organisme à but non lucratif Freedom 2022 Human Rights and Freedoms³⁵. Un portefeuille MultiSig est un portefeuille numérique qui exige un nombre minimum de « signatures » électroniques pour autoriser tout retrait de Bitcoins hors du portefeuille.

35. À compter de mars 2022, M. St. Louis a eu accès à au moins deux signatures et Benjamin Dichter, à au moins une signature, ce qui signifie qu'ils pouvaient autoriser

³³ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 73-74, **COM00000570**.

³⁴ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 38-49, **COM00000570**; Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 5-16, Dossier de requête (injonction conservatoire – prorogation), 25 février 2022, p. 28-38, **HRF00001354**.

³⁵ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 78, **COM00000570**



ensemble des retraits du portefeuille³⁶. D'après Chad Eros, M. Dichter participait à la collecte de fonds en cryptomonnaies depuis le 11 février au moins³⁷.

36. Quand la collecte de fonds Tallycoin a eu recueilli environ 22 Bitcoins (soit plus ou moins l'équivalent de 1 000 000 \$ CA à ce moment-là), M. St. Louis a arrêté la collecte. Cela s'est produit vers le 14 février 2022³⁸.

37. Le 17 février 2022, M. St. Louis a déclaré sur Twitter qu'au cours des dernières 24 heures, il avait, avec une autre personne, distribué 14,6 Bitcoins (soit environ 800 000 \$ CA à ce moment-là) aux camionneurs à Ottawa³⁹. Cette distribution s'était faite au moyen d'enveloppes contenant des instructions pour accéder à environ 8 000 \$ CA en Bitcoins à partir d'un téléphone mobile⁴⁰.

38. Les enveloppes ont été distribuées en 24 heures, en commençant le soir du 16 février 2022⁴¹.

39. Dans une vidéo diffusée sur Twitter Spaces le 19 février 2022, M. St. Louis indiquait qu'il restait environ 6,17 Bitcoins dans un portefeuille MultiSig dont les clés

³⁶ Affidavit de Nicholas St. Louis, 7 mars 2022, par. 8, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, 8 mars 2022, p. 29, **HRF00001357**; affidavit de Benjamin Dichter, 7 mars 2022, par. 3, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, 8 mars 2022, p. 63, **HRF00001357**.

³⁷ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 11, **WTS.00000032**.

³⁸ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 74-75, **COM00000570**.

³⁹ Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 8, Dossier de requête (injonction conservatoire – prorogation), 25 février 2022, p. 31, **HRF00001354**

⁴⁰ Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 13, Dossier de requête (injonction conservatoire – prorogation), 25 février 2022, p. 35-36, **HRF00001354**

⁴¹ Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 6-17, Dossier de requête (injonction conservatoire – prorogation), 25 février 2022, p. 29-40, **HRF00001354**.

étaient détenues par des membres de l'organisme à but non lucratif Freedom 2022 Human Rights and Freedoms⁴².

4.2 Campagne de collecte de cryptomonnaies Adopt-A-Trucker

40. Le site Web Adopt-A-Trucker créé par « Serge » sollicitait différents types de dons en cryptomonnaies, en plus des dons par virements de fonds par courriel⁴³. Chris Garrah a déclaré au cours d'une déposition qu'il n'avait aucun contrôle sur les cryptomonnaies recueillies pendant cette campagne⁴⁴.

4.3 Freedom Convoy Token

41. Le 13 février 2022, Pat King a annoncé à un événement sur Facebook Live la création d'une nouvelle cryptomonnaie appelée Freedom Convoy Token (FCT)⁴⁵. Une page Web lancée pour le FCT expliquait qu'il fallait acheter une autre cryptomonnaie – BNB – et l'échanger ensuite contre le FCT sur la plateforme PancakeSwap. Le site Web du FCT indiquait également que 4 % seraient prélevés sur chaque transaction FCT et envoyés à une entité appelée Freedom Convoy Foundation⁴⁶.

⁴² Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 21, Dossier de requête (injonction conservatoire – prorogation), 25 février 2022, p. 41, **HRF00001354**.

⁴³ Affidavit de Chris Garrah daté du 8 mars 2022, par. 6 et 10, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, p. 68-69, **HRF00001357**; site Web Adopt-A-Trucker, 14 février 2022, **COM00000564**.

⁴⁴ Affidavit de Chris Garrah daté du 8 mars 2022, par. 10, Dossier de requête des intimés de l'injonction conservatoire, p. 69, **HRF00001357**. Voir également First Report of KSV Restructuring Inc. as Escrow Agent, p. 3, **JCF00000096** (l'agent fiduciaire confirme avoir eu une entrevue avec « Serge » et avoir pris possession des cryptoactifs).

⁴⁵ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 29, **COM00000570**; OPP Situation Report, 13 février 2022, p. 6, **OPP00001629**; Freedom Convoy Token, **OPS00010821**.

⁴⁶ Page Web Freedom Convoy Token, 14 février 2022, pièce I annexée à l'affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, **COM00000570**.



42. Il semble que le lancement du FCT se soit soldé, dans une large mesure, par un échec. La Commission n'a aucun renseignement sur le statut de la Freedom Convoy Foundation.

5. Fin de la campagne GoFundMe du Convoi de la liberté et transition vers GiveSendGo

5.1 Les organisateurs de la campagne demandent un nouveau déblocage de fonds

43. Le 28 janvier 2022, les organisateurs de la campagne de financement du Convoi de la liberté 2022 ont demandé à GoFundMe ce qu'ils devaient faire pour obtenir un nouveau déblocage de fonds⁴⁷. GoFundMe leur a alors demandé de quelle somme ils avaient besoin et quelles dépenses des camionneurs ils envisageaient de rembourser avec cet argent. GoFundMe leur a également demandé s'ils avaient l'intention d'ouvrir un compte bancaire distinct pour les dons⁴⁸.

44. Dans une série de courriels qui sont ensuite été échangés ce même 28 janvier, les organisateurs indiquaient qu'ils envisageaient d'ouvrir un compte bancaire distinct pour recevoir les dons, et qu'à cette fin, ils avaient retenu les services d'un comptable, Chad Eros⁴⁹.

⁴⁷ Courriel des organisateurs de la campagne à GoFundMe, 28 janvier 2022, 13 h 34, **GFM00000106**.

⁴⁸ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 28 janvier 2022, 14 h 21, **GFM00000106**.

⁴⁹ Courriel des organisateurs de la campagne à GoFundMe, 28 janvier 2022, 14 h 32. Courriel GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 28 janvier, 14 h 45. Courriel des organisateurs de la campagne à GoFundMe, 28 janvier, 15 h 05. Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 30 janvier 2022, 12 h 38, **GFM00000106**.



5.2 Constitution de la société à but non lucratif Freedom 2022 Human Rights and Freedoms

45. Le 30 janvier 2022, Chad Eros a créé la société « Freedom 2022 Human Rights and Freedoms » (Non-Profit Corp.), conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Comme l'indiquaient ses statuts constitutifs, cette société avait pour mission :

[TRADUCTION]

D'assurer une protection contre les actions, les lois, les politiques et les pratiques du gouvernement, des agents du gouvernement et de toute autre organisation, personne ou individu qui bafouent les droits de la personne et les libertés en visant expressément à créer des systèmes de classe par l'imposition d'obligations citoyennes, d'un régime de crédits sociaux (récompenses ou sanctions selon qu'on obéit ou non au gouvernement), d'un système de passeports, etc.⁵⁰.

46. Les premiers administrateurs de Non-Profit Corp. étaient Chad Eros et Chris Garrah⁵¹. Dans la soirée du 30 janvier 2022, M. Eros a informé Tamara Lich et d'autres personnes de la création de Non-Profit Corp. Il a précisé qu'il avait demandé à M. Garrah d'en être un administrateur afin de pouvoir utiliser son adresse en Ontario pour Non-Profit Corp.⁵²

47. Le 31 janvier 2022, Chad Eros a écrit à M^{me} Lich et à d'autres organisateurs pour recommander à M^{me} Lich de transférer à Non-Profit Corp. les dons qu'elle avait reçus sur ses propres comptes bancaires. M. Eros a ajouté :

⁵⁰ Certificat de constitution et statuts constitutifs de Freedom 2022 Human Rights and Freedoms, **GFM00000124**.

⁵¹ Première adresse officielle de la société et du premier conseil d'administration de Freedom 2022 Human Rights and Freedoms, **GFM00000124**.

⁵² Courriel de Chad Eros, 30 janvier 2022, 20 h 34, **HRF00001253**.



[TRADUCTION]

Je recommande que les fonds de la collecte soient versés directement sur le compte bancaire de Non-Profit Corp., ce qui vous permettra de les utiliser comme bon vous semble, du moment que c'est licite et transparent⁵³.

48. Lorsque la société Non-Profit Corp. a été créée, elle a essayé d'ouvrir un compte bancaire à la Banque TD, mais celle-ci a rejeté sa demande⁵⁴.

5.3 Les organisateurs envisagent de se tourner vers GiveSendGo

49. Le 26 janvier 2022, John Ballard a communiqué avec Jacob Wells, cofondateur de GiveSendGo, en se présentant comme un représentant de la plateforme de réseau social CloutHub. Il a demandé à M. Wells s'il avait entendu parler de la campagne GoFundMe du Convoi de la liberté et lui a proposé de travailler ensemble au cas où GoFundMe déciderait de mettre un terme à la campagne qu'elle hébergeait⁵⁵.

50. Le 27 janvier 2022, M. Ballard a dit à M. Wells qu'il avait obtenu l'adresse courriel de M^{me} Lich et qu'il allait essayer de configurer une maquette de la campagne du Convoi de la liberté pour la plateforme GiveSendGo. M. Wells a donné son accord et créé une campagne sur GiveSendGo à partir du contenu de la page GoFundMe du Convoi de la liberté 2022. La maquette n'était pas destinée à recevoir des dons⁵⁶.

51. Dans la soirée du 27 janvier 2022, M. Ballard a demandé à M. Wells de lui fournir les coordonnées de Chris Garrah. Un employé de GiveSendMe a alors contacté M. Garrah, lequel a accepté que ses coordonnées soient transmises. Elles ont été

⁵³ Courriel de Chad Eros, 31 janvier 2022, 13 h 45, **HRF00001601**.

⁵⁴ Affidavit de Chad Eros, 7 mars 2022, par. 7, Dossier de la requête supplémentaire des intimés de l'injonction conservatoire, 8 mars 2022, p. 98, **HRF00001357**.

⁵⁵ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.

⁵⁶ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.



transmises à M. Ballard le 28 janvier 2022⁵⁷. M. Ballard s'est ensuite procuré les coordonnées de M. Eros auprès de M. Garrah. M. Ballard a contacté M. Eros le 30 janvier pour organiser un entretien le lendemain avec un représentant de GiveSendGo pour discuter d'une campagne de financement sur cette plateforme⁵⁸.

52. Après la discussion du 30 janvier 2022, James Peloso a contacté M. Eros au sujet de la campagne prévue le lendemain. M. Peloso était associé à Taking Back Our Freedoms (« TBOF »), un groupe canadien opposé à la vaccination obligatoire. M. Peloso a indiqué qu'il serait souhaitable qu'il participe aux collectes, car il connaît beaucoup de grands donateurs qui ne donneront rien s'il n'y participe pas directement⁵⁹.

53. C'est le 31 janvier 2022 qu'a eu lieu l'entretien téléphonique pour discuter de collecte de fonds organisé par M. Ballard. Jacob Wells s'est souvenu que lui, John Ballard, Chad Eros et d'autres représentants de la campagne de financement du Convoi de la liberté 2022 étaient présents⁶⁰. M. Eros s'est souvenu que M. Peloso et Jeff Brain y participaient⁶¹.

54. Lors de l'appel téléphonique du 31 janvier, M. Ballard a exposé un plan selon lequel les organisateurs de la campagne allaient créer une nouvelle plateforme de sociofinancement sur GiveSendGo et utiliser CloutHub pour héberger la principale page Web du Convoi de la liberté. M. Ballard a indiqué que CloutHub serait un moyen de communication sécurisé entre les organisateurs. M. Brain a proposé 250 000 \$ à M. Eros

⁵⁷ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.

⁵⁸ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.

⁵⁹ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.

⁶⁰ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.

⁶¹ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.



pour les dépenses de fonctionnement, en attendant que les organisateurs puissent avoir accès aux dons versés sur les plateformes de sociofinancement⁶².

55. Finalement, M. Eros n'a pas du tout utilisé CloutHub. Il a plutôt décidé de travailler avec M. Wells pour lancer une campagne de financement sur GiveSendGo afin de commencer à solliciter des fonds en attendant que les organisateurs aient réussi à négocier le débloqué de fonds supplémentaires auprès de GoFundMe⁶³.

56. Pendant l'appel téléphonique, les participants ont discuté du fait que la nouvelle société Non-Profit Corp. n'avait toujours pas de compte bancaire. Pour lancer une campagne de financement sur la plateforme GiveSendGo, les organisateurs devaient créer un compte chez Stripe, le service de traitement des paiements de GiveSendGo. Mais pour ouvrir un compte chez Stripe, une personne devait avoir un compte bancaire⁶⁴.

57. Pour que la campagne GiveSendGo puisse démarrer rapidement, Jacob Wells a proposé d'ouvrir un compte chez Stripe à son nom, qui serait relié à son compte bancaire américain et qui serait associé à la campagne de financement du Convoi de la liberté 2022, jusqu'à ce que la société Non-Profit Corp. ait son propre compte bancaire. Une fois que celle-ci aurait un compte bancaire et un compte chez Stripe, M. Wells transférerait la

⁶² Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.

⁶³ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.

⁶⁴ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 1-2, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.



campagne au compte Stripe de Non-Profit Corp. avec tous les fonds qui auraient été versés pour le compte de Non-Profit Corp⁶⁵.

58. La campagne GiveSendGo du Convoi de la liberté a été lancée le 31 janvier 2022⁶⁶. Le 2 février 2022, la description de la campagne sur GiveSendGo était essentiellement la même que celle de la campagne sur GoFundMe⁶⁷.

5.4 GoFundMe suspend la campagne du Convoi de la liberté, puis y met un terme

59. C'est aux environs du 28 janvier 2022 que GoFundMe a commencé à entendre parler, dans les médias, d'actes de harcèlement et de violence attribués à des manifestants à Ottawa. GoFundMe a aussi constaté, dans d'autres médias, que les manifestations étaient pacifiques. Les reportages en question ont alors été examinés par la direction de GoFundMe et par sa Trust and Safety Team, laquelle est chargée de surveiller les activités, sur la plateforme et en dehors, des organisateurs et des bénéficiaires de la campagne, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux modalités d'utilisation établies par GoFundMe⁶⁸.

60. Les modalités d'utilisation de GoFundMe interdisent les campagnes dont l'objectif explicite ou implicite est de promouvoir la violation des lois ainsi que la promotion de la haine, de la violence ou de la discrimination⁶⁹.

⁶⁵ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 3, **WTS.00000032**.

⁶⁶ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 2, **WTS.00000004**.

⁶⁷ Page d'accueil du Convoi de la liberté 2022 sur GiveSendGo, 2 février 2022, **COM00000569**.

⁶⁸ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 3, **WTS.00000007**.

⁶⁹ Modalités d'utilisation de GoFundMe, en date du 31 décembre 2021, p. 14-18 **GFM00000040**.



61. Le 31 janvier 2022, la direction de GoFundMe a envoyé le courriel suivant aux organisateurs de la campagne :

[TRADUCTION]
Salut,

Pouvez-vous nous confirmer que les fonds qui ont été levés serviront uniquement à rembourser les frais de carburant des participants : 1) qui se rendent à Ottawa (et nulle part ailleurs et avec aucun autre convoi); et 2) qui se joignent à des manifestations pacifiques et licites, c'est-à-dire qui ne commettent pas de vandalisme sur des biens et ne participent à aucun barrage sur des routes ou des autoroutes?

Nous voulons simplement nous assurer que nous sommes toujours sur la même longueur d'onde et qu'il n'y a rien qui pourrait être considéré comme une violation des modalités d'utilisation de GoFundMe.

Merci d'avance de votre réponse⁷⁰.

62. GoFundMe n'a pas reçu de réponse à son courriel.

63. Le 1^{er} février 2022, la direction de GoFundMe a relancé les organisateurs de la campagne pour avoir une réponse à son courriel et pour leur poser un certain nombre de questions en ce qui concerne les fonds qui avaient été levés : comment ont-ils été distribués jusqu'à présent, comment le seront-ils à l'avenir, est-ce que la campagne de financement a un compte bancaire distinct, et est-ce qu'ils ont l'intention de déclarer officiellement sur leur page de campagne qu'ils ne cautionnent pas les actes ou les menaces de violence? GoFundMe demandait une réponse dans les 24 heures⁷¹.

⁷⁰ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 31 janvier 2022, 12 h 46, **GFM00000106**.

⁷¹ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 1^{er} février 2022, 11 h 55, **GFM00000106**.



64. Le courriel de GoFundMe informait également les organisateurs que la direction de la plateforme allait contacter la police d'Ottawa :

[TRADUCTION]

Enfin, nous tenons à vous informer que, comme nous le faisons systématiquement en cas de situation potentiellement instable, nous allons contacter la police locale pour avoir des informations sur les individus soupçonnés de s'être livrés à des activités illicites pendant les manifestations. Nous vous transmettrons le maximum d'informations que nous aurons reçues au sujet de ces individus, afin que vous puissiez vous assurer qu'ils ne reçoivent aucun remboursement de votre campagne. Il est très important que les fonds ne soient distribués qu'à ceux qui participent à des manifestations pacifiques, car notre plateforme ne doit pas servir à financer la violence, le vandalisme ou d'autres activités illicites. Cela va à l'encontre de nos modalités d'utilisation⁷².

65. Les organisateurs de la campagne ont répondu à ce courriel en mettant en copie Chad Eros et en disant que celui-ci était le mieux placé pour répondre aux questions de GoFundMe⁷³. GoFundMe a répondu un peu plus tard ce même jour en demandant à M. Eros de leur donner des informations sur le nombre de participants au convoi qui avaient été remboursés jusqu'à présent, le montant des fonds qui avaient été remboursés jusqu'à présent, et la somme que les organisateurs demandaient à GoFundMe de débloquer⁷⁴.

66. GoFundMe n'a pas reçu de réponse immédiate à ce courriel.

67. Le 1^{er} février 2022, la Trust and Safety Team de GoFundMe a adressé un courriel au Service de police d'Ottawa pour établir un lien de communication. GoFundMe y

⁷² Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 1^{er} février 2022, 11 h 55, **GFM00000106**.

⁷³ Courriel des organisateurs de la campagne à GoFundMe, 1^{er} février 2022, 14 h 34, **GFM00000106**.

⁷⁴ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 1^{er} février 2022, 18 h 38, **GFM00000106**.



demandait également des renseignements sur les individus que la police d'Ottawa soupçonnait de s'être livrés à des activités illicites. GoFundMe a précisé qu'elle demandait ces renseignements pour pouvoir s'assurer, avec les organisateurs de la campagne, que ces individus ne seraient pas remboursés⁷⁵. La police a accusé réception du courriel quelques minutes plus tard⁷⁶.

68. Le 2 février 2022, GoFundMe a décidé de suspendre la campagne du Convoi de la liberté 2022. Pendant la suspension, la campagne est restée visible sur le site Web de GoFundMe, mais un bandeau indiquait qu'elle faisait l'objet d'un examen. Les dons et les retraits ont été désactivés. C'est la direction de GoFundMe qui a pris la décision de suspendre la campagne⁷⁷.

69. Les organisateurs de la campagne ont été informés de la décision de GoFundMe le 2 février 2022 à 13h29. GoFundMe a indiqué que la suspension avait été décidée suite à des reportages signalant

[TRADUCTION]

[...] des activités potentiellement illicites auxquelles se seraient livrés des manifestants à Ottawa, et à l'absence de réponse à nos multiples demandes de confirmation qu'aucuns fonds de la collecte n'ont été ou ne seront versés à des individus soupçonnés d'actes illicites⁷⁸.

⁷⁵ Courriel de GoFundMe au Service de police d'Ottawa, 1^{er} février 2022, 16 h 30, **GFM00000183**.

⁷⁶ Courriel du Service de police d'Ottawa à GoFundMe, 1^{er} février 2022, 16 h 42, **GFM00000180**.

⁷⁷ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 4, **WTS.00000007**.

⁷⁸ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 2 février 2022, 13 h 29, **GFM00000160**.



70. GoFundMe a demandé aux organisateurs de la campagne de répondre à son courriel du 1^{er} février 2022 et aux questions qui y étaient posées⁷⁹.

71. Le 2 février 2022, des membres de la Trust and Safety Team de GoFundMe ont eu une conversation téléphonique avec le chef adjoint Bell du Service de police d'Ottawa. Pendant la discussion, M. Bell a informé GoFundMe que les manifestations qui se déroulaient à Ottawa avaient donné lieu à des actes de harcèlement envers les résidents et que la sécurité et le bien-être des habitants d'Ottawa devenait un sujet de préoccupation⁸⁰.

72. Le 3 février 2022, trois représentants de GoFundMe, y compris son avocate générale, se sont entretenus par vidéo avec le maire d'Ottawa, Jim Watson et le directeur du contentieux, David White⁸¹. Le maire se souvient avoir indiqué lors de cette réunion que les fonds GoFundMe finançaient ce qu'il considérait comme une activité illégale préjudiciable à la ville.⁸² Kim Wilford, avocate générale de GoFundMe, se souvient que le maire a décrit une situation violente avec des individus se faisant arracher leurs masques, des bidons d'essence circulant, des clients détruisant des chambres d'hôtel et des comportements menaçants dans la rue et dans les magasins. Me Wilford se rappelle que

⁷⁹ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 2 février 2022, 13 h 29, **GFM00000160**.

⁸⁰ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 3, **WTS.00000007**; Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 3, **GFM00000583**; rencontre du 02-02-2022 avec Gofundme, notes, **OPS00005719**.

⁸¹ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 4, **WTS.00000007**; Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 3, **GFM00000583**; Résumé d'entretien : Jim Watson, p. 4, **WTS.00000018**; Résumé d'entretien : David White, p. 3, **WTS.00000036**; Invitation avec le calendrier de Microsoft Teams – 11 h, rencontre entre la Ville et GoFundMe, **OTT00006470**.

⁸² Résumé d'entretien : Jim Watson, p. 4, **WTS.00000018**.

le maire a identifié les auteurs de ces actes comme des participants au convoi et s'est dit préoccupé face à l'éventualité que GoFundMe débloque des fonds supplémentaires⁸³.

73. Le 3 février 2022, Keith Wilson, avocat de la société Non-Profit Corp., a envoyé une lettre à GoFundMe pour l'informer de la création de ladite société⁸⁴. La lettre contenait des réponses aux questions posées par GoFundMe dans son courriel du 1^{er} février 2022⁸⁵. Me Wilson y précisait que les organisateurs « n'ont pas l'intention de rembourser ceux qui ont commis des actes illicites ou criminels » et que :

[TRADUCTION]

Les organisateurs ont l'intention de transférer les fonds [déjà débloqués] à Convoy Corp. afin de les distribuer et de les comptabiliser.

Nous avons recommandé au Comité de considérer les fonds reçus aujourd'hui comme des fonds en fiducie qui seront transférés au compte bancaire de Freedom 2022 avant d'être distribués conformément aux objectifs établis. Cela permettra d'assurer une comptabilité et un contrôle juridique adéquats des fonds distribués.

...

Le Comité ne demande pas pour l'instant d'autres débloquages de fonds, car il continue de travailler à l'ouverture d'un compte bancaire pour Convoy Corp. Le Comité et son comptable estiment que cela devrait être fait dans les prochaines 24 heures. Une fois que nous vous aurons confirmé que cela a été fait, le Comité demande que le solde total soit transféré au compte bancaire de Convoy Corp.⁸⁶

74. Une rencontre a également été organisée pour le 3 février avec GoFundMe, M^{me} Lich, Me Wilson et M. Eros. Les parties ont discuté de la lettre que Me Wilson avait

⁸³ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 4, **WTS.00000007**.

⁸⁴ Lettre de Keith Wilson à GoFundMe, 3 février 2022, **GFM00000131**.

⁸⁵ Courriel de GoFundMe aux organisateurs de la campagne, 1^{er} février 2022, 11 h 55, **GFM00000106**.

⁸⁶ Lettre de Keith Wilson à GoFundMe, 3 février 2022, p. 2-3, **GFM00000131**.



envoyée plus tôt dans la journée et M. Eros a expliqué à GoFundMe comment il entendait structurer les opérations financières de Convoy Corporation⁸⁷.

75. Après avoir lu la lettre de Me Wilson, GoFundMe a eu des doutes quant à la capacité des organisateurs de respecter leur promesse de ne pas distribuer de fonds aux individus qui ont commis des actes illicites⁸⁸.

76. Le 4 février 2022, des représentants de GoFundMe ont eu un deuxième entretien téléphonique avec le chef adjoint Bell, lequel les a informés que la situation dégénérait et que des actes de violence avaient été commis⁸⁹.

77. Pendant toute cette période, des employés de GoFundMe ont reçu des messages de harcèlement de la part de citoyens, y compris des menaces de mort. Le 4 février 2022, la Trust and Safety Team de GoFundMe a découvert qu'un homme qui utilisait ses comptes sur les médias sociaux pour encourager ce harcèlement était un associé de Tamara Lich. GoFundMe s'inquiétait sérieusement pour la santé et le bien-être de ses employés⁹⁰.

78. Le 4 février 2022, GoFundMe a décidé de retirer la campagne Convoi de la liberté 2022 de sa plateforme. La décision a été prise avec l'aval de la direction⁹¹.

⁸⁷ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 8, **WTS.00000032**; Résumé d'entrevue : Keith Wilson, p. 5, **WTS.00000058**; Courriel d'Eva Chipiuk à GoFundMe, 3 février 2022, 13 h 53, **GFM00000083**; Courriel de Keith Wilson à GoFundMe, 3 février 2022, 13 h 53, **GFM00000086**.

⁸⁸ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 4-5, **WTS.00000007**.

⁸⁹ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 4, **WTS.00000007**.

⁹⁰ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 5, **WTS.00000007**.

⁹¹ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 5, **WTS.00000007**.



5.5 GoFundMe rembourse les dons à la campagne du Convoi de la liberté 2022

79. Quand GoFundMe a décidé de retirer la campagne du Convoi de la liberté 2022 de sa plateforme, il y restait une somme conséquente qui n'avait pas été distribuée. Dans un premier temps, GoFundMe a décidé de permettre aux donateurs de choisir entre le remboursement ou le transfert de leurs dons à un autre organisme caritatif choisi par les organisateurs de la campagne et vérifié par GoFundMe⁹². La deuxième option était justifiée par le fait que, dans la description de la campagne et dans la lettre d'attestation du 27 janvier 2022, il est dit que les dons en excès seront versés à un organisme caritatif⁹³.

80. Quand cette décision a été annoncée le 4 février 2022, on a pu lire dans certaines déclarations en ligne que GoFundMe choisirait elle-même l'organisme caritatif auquel seraient versés les dons non remboursés, ou encore que GoFundMe garderait les fonds pour elle. Cela a eu pour effet de multiplier le nombre de courriels menaçants adressés aux employés de GoFundMe⁹⁴.

⁹² Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 5, **WTS.00000007**; Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 4, **GFM00000583**; Déclaration de GoFundMe sur la page de la campagne du Convoi de la liberté 2022 (2/4/2022), **GFM00000273**.

⁹³ Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 4, **GFM00000583**.

⁹⁴ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 5, **WTS.00000007**; Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 5, **GFM00000583**.



81. GoFundMe a alors décidé de rembourser tous les dons versés à la campagne Convoi de la liberté 2022, sans offrir l'option de verser les fonds à un organisme caritatif⁹⁵. Cette décision a été annoncée le 5 février 2022⁹⁶.

5.6 La Banque TD bloque les comptes de Tamara Lich

82. Le 28 janvier 2022, une directrice de succursale de la Banque TD a essayé de contacter Tamara Lich par téléphone pour discuter du statut de ses comptes à la Banque TD. Plus tard dans la journée, elle a envoyé à M^{me} Lich un courriel où elle lui disait vouloir lui parler parce que la banque avait appris que M^{me} Lich « recevait des dons caritatifs par virements Interac⁹⁷ ».

83. Si la banque a appelé M^{me} Lich à ce moment précis, c'est parce qu'elle surveillait régulièrement ce qui se disait dans les médias, au cas où cela aurait un impact sur ses activités commerciales. C'est ainsi qu'elle a appris qu'il existait une campagne de financement pour le Convoi de la liberté et que cette campagne avait des liens avec le compte bancaire personnel de M^{me} Lich⁹⁸.

84. La Banque TD a continué d'essayer de contacter M^{me} Lich, mais en vain⁹⁹.

⁹⁵ Résumé d'entrevue : Kim Wilford, p. 5, **WTS.00000007**.

⁹⁶ ANNONCE : GoFundMe va rembourser tous les dons versés au Convoi de la liberté 2022 (5-2-2022), **GFM00000273**.

⁹⁷ Affidavit de le représentant de TD du 15 février 2022, par. 46, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 25, **TDB00000004**; Courriel de la Banque TD à Tamara Lich, 28 janvier 2022, 16 h 31, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 219, **TDB00000004**.

⁹⁸ Rapport institutionnel de la Banque Toronto Dominion, par. 3, **TDB.IR.00000001**.

⁹⁹ Rapport institutionnel de la Banque Toronto Dominion, par. 6-9, **TDB.IR.00000001**.



85. Le 2 février 2022, 1 000 000 \$ CA provenant de la campagne Convoi de la liberté 2022 hébergée sur GoFundMe ont été transférés au premier compte TD de M^{me} Lich. Le lendemain, le 3 février, la banque a envoyé un courriel à M^{me} Lich et un autre identique à M. Barber indiquant :

[TRADUCTION]

Comme nous ne réussissons pas à vous joindre, nous vous demandons encore une fois, par écrit, de communiquer avec un représentant de la Banque TD au sujet de votre compte bancaire.

Nous vous informons que les fonds que vous avez reçus en provenance de Go Fund Me ont récemment été déposés dans votre compte personnel, mais il faut que nous discutons des conditions particulières qui s'appliquent aux fonds détenus en fiducie pour d'autres bénéficiaires.

En attendant, comme nous avons bloqué temporairement ces fonds (1 000 000,00 \$ CA), nous aimerions avoir la possibilité de discuter avec vous des conditions auxquelles ils sont assujettis.

Nous vous demandons de nous contacter le plus tôt possible. Je suis au bureau tous les jours de 9 h à 17 h HNE¹⁰⁰.

86. Le 3 février 2022, la Banque TD a constaté qu'un transfert de fonds important avait été opéré entre le premier compte TD – où avaient été déposés des dons par virements Interac, en plus du million de dollars de GoFundMe qui étaient bloqués – et le deuxième compte TD¹⁰¹.

¹⁰⁰ Affidavit de le représentant de TD du 15 février 2022, par. 48-49, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 25-26, TDB**00000004**; Courriel de la Banque TD à Tamara Lich, 3 février 2022, 11 h 12; Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 221, TDB**00000004**.

¹⁰¹ Affidavit de le représentant de TD du 15 février 2022, par. 50, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 26, TDB**00000004**.



87. Le 5 février 2022, Tamara Lich a essayé de faire un virement électronique à Northern Air Charter (P.R.) Inc. à partir d'une succursale TD à Ottawa. La transaction a été refusée. Ce même jour, M^{me} Lich a laissé un message vocal à la Banque TD pour demander pourquoi son compte était bloqué. M^{me} Lich a indiqué qu'une autre personne l'aidait à gérer ses comptes¹⁰².

88. La Banque TD a réussi à parler à M^{me} Lich et à son conseiller les 6 et 10 février 2022, suite à quoi, le 10 février 2022, la Banque TD a décidé de geler le premier et le deuxième compte de M^{me} Lich¹⁰³.

89. Le 17 février 2022, la Banque TD a déposé une demande à la Cour supérieure de justice de l'Ontario en vue de remettre à la Cour les dons déposés dans le premier et le deuxième compte TD, au motif que les bénéficiaires de ces dons étaient des tierces parties inconnues¹⁰⁴. C'est ce qu'on appelle une ordonnance d'« interpleader ».

6. La poursuite des campagnes sur GiveSendGo

6.1. Campagne Convoi de la liberté 2022

90. Après le retrait de la campagne GoFundMe, les organisateurs ont mis à profit leur présence sur les médias sociaux pour diriger les donateurs vers la page Convoi de la

¹⁰² Affidavit de le représentant de TD du 15 février 2022, par. 52-53, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 26-27, TDB**00000004**; Formulaire de virement électronique, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 225, TDB**00000004**.

¹⁰³ Affidavit de le représentant de TD du 15 février 2022, par. 54-57, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 27, TDB**00000004**.

¹⁰⁴ Avis de requête du 17 février 2022, Dossier de requête de la Banque Toronto-Dominion, p. 26, TDB**00000004**



liberté 2022 de la plateforme GiveSendGo. Les dons à la campagne GiveSendGo ont ainsi augmenté de manière significative¹⁰⁵.

91. Le 4 février 2022, Chad Eros a envoyé à Jacob Wells le certificat et les statuts de la société à but non lucratif¹⁰⁶. Jacob Wells a accordé à Chad Eros des privilèges administratifs pour la page GiveSendGo du Convoi de la liberté 2022¹⁰⁷.

92. Entre le 31 janvier et le 7 février 2022, les dons à la campagne pour le Convoi de la liberté 2022 destinés à la plateforme GiveSendGo se sont accumulés sur le compte Stripe que Jacob Wells avait créé en attendant que la société à but non lucratif établisse son propre compte Stripe. Ayant appris que M. Wells collectait des fonds au nom des organisateurs du Convoi de la liberté, la société Stripe a pris contact avec celui-ci pour s'assurer que les bénéficiaires recevraient effectivement les fonds¹⁰⁸.

93. Le 7 février 2022, 4,9 millions de dollars américains ont été transférés de ce compte Stripe dans le compte bancaire personnel de M. Wells. Ce dernier a indiqué que ce transfert s'était fait automatiquement et qu'il en avait été surpris¹⁰⁹.

94. Plus tard au cours de la même journée, Chad Eros a envoyé par courriel à Jacob Wells des documents supplémentaires relatifs à la société à but non lucratif¹¹⁰. Il s'agissait de documents non signés adoptant des règlements administratifs, nommant des agents

¹⁰⁵ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**.

¹⁰⁶ Certificat et statuts de la société Human Rights and Freedoms du Convoi de la liberté 2022, **GSG00000005**.

¹⁰⁷ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**.

¹⁰⁸ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 3, **WTS.00000005**.

¹⁰⁹ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**.

¹¹⁰ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**.



et délivrant des adhésions. On y signalait également que Chris Garrah avait démissionné de son poste d'administrateur de la société à but non lucratif le 3 février 2022 et que Tamara Lich, Benjamin Dichter, Sean Tiessen, Chris Barber et Miranda Gasinor devenaient administrateurs¹¹¹. Le lendemain, M. Eros a transmis par courriel à M. Wells un ensemble similaire de documents portant des signatures, ainsi que quelques modifications manuscrites supplémentaires¹¹².

95. À ce moment-là, M. Eros n'avait toujours pas réussi à ouvrir un compte bancaire pour la société à but non lucratif. Vers le 6 ou 7 février 2022, M. Eros a demandé au Justice Centre for Constitutional Freedoms (JCCF) si ses avocats pouvaient utiliser leur compte en fiducie pour recevoir des fonds. Keith Wilson a accepté et M. Eros a signé à cette fin un mandat de représentation avec Me Wilson. M. Eros s'est entendu ensuite avec M. Wells pour créer un compte Stripe et le relier à la collecte de fonds Convoi de la liberté 2022 sur la plateforme GiveSendGo¹¹³.

96. Le 7 février 2022, M. Eros a commencé à recevoir les dons sur son compte Stripe en provenance de la plateforme GiveSendGo. À ce moment-là, les preuves concernant le nombre de collectes de fonds destinées au Convoi de la liberté 2022 sur la plateforme GiveSendGo étaient contradictoires.

¹¹¹ Documents de constitution et statuts – Non signés, **GSG00000002**.

¹¹² Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**; Documents de constitution et statuts – Signés, **GSG00000007**.

¹¹³ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 4, **WTS.00000032**.



97. Selon Stripe, il y avait deux collectes de fonds distinctes sur GiveSendGo : la première basée aux États-Unis et associée au compte Stripe de M. Wells; la seconde basée au Canada et associée au compte Stripe de M. Eros¹¹⁴.

98. Selon MM. Wells et Eros, il n'y a jamais eu qu'une seule collecte de fonds Convoi de la liberté 2022 sur GiveSendGo. Ils ont précisé que lorsque le compte Stripe de M. Eros avait été créé, M. Wells avait transféré le compte Stripe associé à la collecte de fonds de son propre compte à celui de M. Eros¹¹⁵.

99. Le 8 février 2022, Stripe a pris contact avec Jacob Wells pour lui demander de fournir une copie de l'accord qu'il avait conclu avec les organisateurs de la campagne concernant le Convoi de la liberté 2022 et établissant que celui-ci était autorisé à collecter des fonds en leur nom. Stripe a aussi demandé quelles mesures GiveSendGo avait prises pour s'assurer que les fonds de la campagne ne soient pas utilisés pour promouvoir ou soutenir la violence ou d'autres activités illégales¹¹⁶. Le 9 février 2022, M. Wells a répondu qu'il fournirait des précisions sous peu¹¹⁷.

100. Le 9 février 2022, M. Wells a envoyé par courriel à Chad Eros un document intitulé [TRADUCTION] « Autorisation de collecte de fonds ». Ce document avait pour but d'officialiser l'accord que M. Wells avait conclu avec les organisateurs de la campagne

¹¹⁴ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 3, **WTS.00000005**.

¹¹⁵ Résumé d'entrevue: Jacob Wells, p. 3, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue: Chad Eros, p 5, **WTS.00000032**. Voir également le message de GiveSendGo à Stripe, 21 février 2022, 1 h 38, **STR00000073** (Jacob Wells signalant à Stripe que certains fonds de la campagne du Convoi de la liberté avaient été déposés dans un compte de Stripe établi au nom du trésorier de l'organisation).

¹¹⁶ Message de Stripe à Jacob Wells, 8 février 2022, **STR00000056**, **STR00000061**.

¹¹⁷ Message de Jacob Wells à Stripe, 9 février 2022, **STR00000058**.



lors de l'appel téléphonique du 31 janvier 2022 pour collecter des fonds en attendant que les organisateurs ouvrent le compte bancaire de la société à but non lucratif¹¹⁸.

101. L'autorisation de collecte de fonds en date du 9 février 2022 a finalement été signée par Chad Eros, Tamara Lich et Jacob Wells¹¹⁹.

102. Le 8 février 2022, Stripe a informé Chad Eros qu'il avait mis son compte en suspens en raison de problèmes concernant certains produits que M. Eros aurait vendus. Ce message était erroné, car le compte de M. Eros était associé à une collecte de fonds et aucun produit n'avait été vendu sur ce compte¹²⁰. Selon Stripe, la suspension a été levée le jour même¹²¹. Selon M. Eros, Stripe a signalé qu'il ne fournirait plus de services à M. Eros, que le compte pourrait recevoir des dons, mais qu'il ne pouvait pas verser l'argent reçu¹²².

103. Selon M. Eros, le 9 février, Keith Wilson a fourni à Jacob Wells des informations relatives à un virement bancaire visant à transférer sur le compte fiduciaire de Me Wilson plus de 3 millions de dollars de dons qui avaient été précédemment versés sur le compte

¹¹⁸ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**.

¹¹⁹ Autorisation de collecte de fonds datée du 9 février 2022, pièce C de l'affidavit de Chad Eros datée du 8 mars 2022, [TRADUCTION] Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 138. **HRF00001357**.

¹²⁰ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 5, **WTS.00000032**; Message texte de Chad Eros à Jacob Wells, 8 février 2022, **GSG00000010**; Résumé d'entrevue : Sam Swartz et Dan Alexander, p. 3, **WTS.00000005**.

¹²¹ Résumé d'entrevue : Sam Swartz et Dan Alexander, p. 3, **WTS.00000005**.

¹²² Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 5, **WTS.00000032**.



personnel de M. Wells. Le 10 février, Me Wilson a prié M. Eros de demander à M. Wells d'annuler le virement, ce qu'il a fait¹²³.

104. M. Eros a pris contact avec Jacob Wells au sujet de la suspension dont avait fait l'objet son compte, et M. Wells a transféré à nouveau le compte du Convoi de la liberté 2022 sur son compte personnel Stripe entre le 10 et le 11 février 2022¹²⁴.

6.2 L'ordonnance de blocage de l'Ontario

105. Le 10 février 2022, le procureur général de l'Ontario a obtenu de la Cour supérieure de justice une ordonnance de blocage *ex parte* en vertu de l'article 490.8 du *Code criminel* du Canada¹²⁵. Le tribunal a estimé qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que les dons faits au Convoi de la liberté 2022 et aux campagnes Adopt-A-Trucker sur GiveSendGo constituaient des biens infractionnels. L'ordonnance prévoyait que toutes les personnes, morales ou non, y compris GiveSendGo, Stripe, Chris Garrah et la Société à but non lucratif, avaient l'interdiction d'aliéner ou de disposer, de quelque manière que ce soit, tout intérêt dans ces biens.

106. Lorsque la Banque Royale du Canada a reçu une copie de l'ordonnance de blocage, elle a bloqué le compte établi au nom de Chris Garrah où les dons avaient été déposés¹²⁶.

¹²³ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 4, **WTS.00000032**.

¹²⁴ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**; Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 5, **WTS.00000032**.

¹²⁵ Ordonnance de blocage du 10 février 2022, **STR00000009**.

¹²⁶ Lettre de la Banque Royale du Canada à Keith Wilson, datée du 24 février 2022, Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 94, **HRF00001357**.



107. À partir du 11 février 2022, Stripe a commencé à recevoir de la part de ses établissements financiers partenaires des demandes de renseignements sur la suite qu'elle avait donnée à l'ordonnance de blocage¹²⁷. Stripe a répondu à ses établissements financiers canadiens qu'elle suspendait les paiements à destination et en provenance de la campagne Adopt-A-Trucker¹²⁸. Le dernier paiement de Stripe sur le compte RBC de M. Garrah était le 14 février 2022.¹²⁹

108. En réponse, HSBC Canada a demandé si Stripe avait également mis en suspens les frais et les versements destinés à la campagne Convoi de la liberté 2022¹³⁰. Stripe a répondu en ces termes :

[TRADUCTION]

Nous évaluons avec nos avocats si nous sommes tenus de prendre des mesures concernant tout compte autre que celui de la campagne canadienne Adopt-A-Trucker, étant donné la nature globale des actes de protestation. Nous notons que la campagne « Convoi de la liberté 2022 » mentionnée dans l'ordonnance est une campagne américaine qui est actuellement traitée avec nos partenaires financiers américains¹³¹.

109. Un message similaire a été transmis à Peoples Group, autre établissement financier canadien partenaire de Stripe¹³².

¹²⁷ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 11 février 2022, 12 h 03, **STR00000001**; courriel de Peoples Group à Stripe, 11 février 2022, 9 h 33, **STR00000004**; courriel de Wells Fargo à Stripe, 11 février 2022, 10 h 34, **STR00000198**; courriel de Mastercard à Stripe, 15 février 2022, 10 h 22, **STR00000173**.

¹²⁸ Courriel de Stripe à HSBC Canada, 11 février, 17 h 43, **STR00000005**; courriel de Stripe à Peoples Group, 11 février 2022, 17 h 39, **STR00000004**. Voir également le courriel de Stripe à Wells Fargo, 16 février 2022, 18 h 11, **STR00000198**; courriel de Stripe à Mastercard, 2 mars 2022, 18 h 20, **STR00000195**.

¹²⁹ Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**; Project TCH Subject Report, No. de dossier C2202559939, p. 2, **PB.NSC.CAN.00005944_REL.0001**.

¹³⁰ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 11 février 2022, 17 h 56, **STR00000006**.

¹³¹ Courriel de Stripe à HSBC Canada, 11 février 2022, 20 h 51, **STR00000007**.

¹³² Courriel de Stripe à Peoples Group, 14 février 2022, 22 h 51, **STR00000123**.



110. HSBC Canada a répondu en ces termes : [TRADUCTION] « Il est clair que nous ne comprenons pas tout à fait la façon dont GiveSendGo traite les transactions dans ce scénario » et a posé une série de questions à Stripe, notamment :

[TRADUCTION]

S'il est vrai que la plateforme GiveSendGo pour le Convoi de la liberté 2022 est basée aux États-Unis, Stripe (et par conséquent la Banque HSBC Canada) joue-t-elle un rôle quelconque dans l'acceptation des dons ou des paiements au Canada¹³³?

111. Le lendemain, Stripe a répondu : [TRADUCTION] « Les responsables canadiens de Stripe n'interviennent pas dans l'acceptation des dons ou le traitement des paiements au Canada pour les campagnes Convoi de la liberté 2022 menées aux États-Unis par le truchement de la plateforme GiveSendGo¹³⁴ ».

112. Or, Stripe avait gelé le compte associé à Chad Eros qui avait reçu des fonds dans le cadre de la collecte Convoi de la liberté 2022 hébergée sur GiveSendGo¹³⁵.

113. Le 11 février 2022, Stripe a avisé Chris Garrah qu'il [TRADUCTION] « suspendait les frais et les paiements pour la campagne canadienne Adopt-A-Trucker » en raison de l'ordonnance de blocage¹³⁶. Stripe a adressé une notification similaire à Jacob Wells¹³⁷ qui a répondu : [TRADUCTION] « Merci de nous avoir contactés à ce sujet. Ce n'est pas un problème. Nous allons rediriger cette campagne vers notre autre service de

¹³³ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 11 février, 2022, 21 h 40, **STR00000008**.

¹³⁴ Courriel de Stripe à HSBC Canada, 12 février 2022, 5 h 20, **STR00000011**.

¹³⁵ Message de GiveSendGo à Stripe, 21 février 2022, 1 h 38, **STR00000073**; message de Stripe à GiveSendGo, 21 février, 7 h 48, **STR00000073**; message de Stripe à GiveSendGo, 22 février, 0 h 37, **STR00000073**.

¹³⁶ Stripe, « Important Notice Regarding Your Fundraiser », **STR00000060**.

¹³⁷ Stripe, [TRADUCTION] « Concernant la campagne Adopt-a-trucker », **STR00000070**.



paiements¹³⁸ ». M. Wells a transféré ensuite la campagne Adopt-A-Trucker de Stripe à RallyPay, autre service de traitement des paiements de GiveSendGo¹³⁹.

114. La campagne Adopt-A-Trucker menée sur GiveSendGo a continué d'accepter les paiements en dollars américains¹⁴⁰.

115. Le 13 février 2022, GiveSendGo a reçu une copie de l'ordonnance de blocage du détective Christopher Rhone de la police d'Ottawa¹⁴¹.

116. Le 15 février 2022, Stripe a pris contact avec GiveSendGo pour donner suite à sa demande d'une copie de l'accord conclu entre Jacob Wells et les organisateurs de la campagne Convoi de la liberté 2022. Stripe a sollicité également une communication téléphonique pour discuter des plans de distribution de GiveSendGo à la lumière de l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* et de la promulgation du *Décret sur les mesures économiques d'urgence*¹⁴². M. Wells a répondu en s'excusant de ne pas avoir encore envoyé une copie de l'accord. Il a accepté l'appel téléphonique sollicité par Stripe¹⁴³.

117. Un appel a eu lieu le 16 février 2022. Par la suite, Stripe a envoyé à GiveSendGo un message indiquant notamment :

[TRADUCTION]

Il est entendu que vous prévoyez distribuer les fonds uniquement en

¹³⁸ Message de Jacob Wells à Stripe, **STR00000063**.

¹³⁹ Résumé d'entrevue: Jacob Wells, p 4, **WTS.00000004**; courriel de HSBC à Stripe, 18 février 2022, 16 h 04, **STR00000038**.

¹⁴⁰ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 17 février 2022, 12 h 39, **STR00000021**;
Résumé d'entrevue: Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**.

¹⁴¹ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**.

¹⁴² Message de Stripe à GiveSendGo, 15 février, 3 h 26, **STR00000073**.

¹⁴³ Message de GiveSendGo à Stripe, 15 février, 3 h 52, **STR00000073**.



conformité avec la loi canadienne. Veuillez i) fournir une confirmation que vous ne ferez aucun déboursement à moins qu'il ne soit légal et ii) détailler les autres plans que GiveSendGo entend mettre en œuvre pour se conformer au décret d'urgence¹⁴⁴.

118. GiveSendGo a répondu :

[TRADUCTION]

[...] Je peux confirmer que je ne déboursrai pas les fonds que je détiens tant qu'un plan légal n'aura pas été mis en place pour qu'ils soient déboursés en vertu de la loi canadienne.

Nous accusons également réception du Décret d'urgence que vous nous avez envoyé et évaluons encore les exigences auxquelles il nous contraint. Je répondrai à votre question dès que j'aurai reçu les avis de notre équipe juridique¹⁴⁵.

119. Stripe a demandé à GiveSendGo de mettre à jour sa page consacrée aux dons afin de confirmer qu'elle ne distribuera les fonds que conformément à la loi canadienne et d'informer les donateurs de l'existence de restrictions susceptibles d'empêcher GiveSendGo de déboursier des fonds. Stripe a indiqué que si ces mesures n'étaient pas prises avant 14 h le 17 février 2022, il mettrait le compte en suspens¹⁴⁶.

120. GiveSendGo a répondu [TRADUCTION] :

Bonjour,

La mise à jour a été affichée en ces termes :

*** Les fonds de cette campagne seront déboursés conformément à la législation canadienne et ***Des restrictions en vigueur pourraient restreindre le versement immédiat des fonds à ce bénéficiaire¹⁴⁷.

¹⁴⁴ Message de Stripe à GiveSendGo, 16 février, 3 h 41, **STR00000073**.

¹⁴⁵ Message de GiveSendGo à Stripe, 16 février, 18 h 46, **STR00000073**.

¹⁴⁶ Message de Stripe à GiveSendGo, 17 février 2022, 3 h 39, **STR00000073**.

¹⁴⁷ Message de GiveSendGo à Stripe, 17 février 2022, 16 h 38, **STR00000073**.



121. Le 16 février 2022, Stripe a envoyé à Wells Fargo, établissement financier américain, un courriel confirmant que Stripe continuait à traiter les paiements pour la campagne Convoi de la liberté 2022¹⁴⁸.

7. Le compte de la coopérative de crédit de la Non-Profit Corp.

122. Pendant une brève période, la société Non-Profit Corp. a ouvert un compte auprès de la Steinbach Credit Union. Un particulier y a versé un don de 10 000 \$ CA. Peu de temps après, la Credit Union a fermé le compte de Non-Profit Corp. et a envoyé à Chris Garrah une traite bancaire de 10 000 \$ au nom de la société¹⁴⁹.

8. Dons en espèces pendant les manifestations d'Ottawa

123. Lors des manifestations d'Ottawa, de nombreux participants ont laissé des dons en espèces dans les tentes où l'on recueillait de l'argent pour acheter du carburant et de la nourriture. Un site de dons a été installé à côté de la scène principale érigée dans le centre-ville. Un inconnu y a placé une cruche d'eau ainsi qu'une pancarte sollicitant des dons pour la campagne Adopt-A-Trucker. M. Eros a déclaré que ni lui ni M. Garrah n'avaient quelque chose à voir avec cette installation¹⁵⁰.

124. Aux environs du 10 ou 11 février, l'argent laissé sur place a été transporté à l'hôtel Swiss où séjournaient MM. Garrah et Eros. M. Eros a indiqué que ces sommes devaient être comptabilisées. Un système a donc été mis en place, selon lequel on préparait des

¹⁴⁸ Courriel de Stripe à Wells Fargo, 16 février 2022, 18 h 11, **STR00000198**.

¹⁴⁹ Affidavit de Chad Eros, 7 mars 2022, par. 8, Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 99, **HRF00001357**.

¹⁵⁰ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 10, **WTS.00000032**.



enveloppes numérotées contenant chacune 500 \$ et destinées aux camionneurs. L'identité des bénéficiaires a été consignée dans des registres, et ces informations ont été inscrites sur une feuille de calcul tenue par Piper Bulford¹⁵¹.

125. Selon M. Eros, environ 20 000 \$ CA ont été acheminés chaque jour du point de collecte adjacent à la scène principale vers l'hôtel Swiss¹⁵².

126. M. Eros a signalé qu'un système similaire avait été mis en place à l'hôtel ARC par un groupe associé au mouvement Taking back our freedoms. Il ignorait par contre la source de leur financement, sachant simplement que des gens apportaient de l'argent liquide à l'hôtel ARC. L'argent était traité et placé dans des enveloppes contenant chacune 2 000 \$ CA, destinées aux manifestants¹⁵³.

9. Événements consécutifs à la publication du *Décret sur les mesures économiques d'urgence*

127. Après la proclamation de l'état d'urgence le 13 février 2022, Stripe a communiqué avec ses partenaires des établissements financiers canadiens au sujet de leurs obligations en vertu du *Décret sur les mesures économiques d'urgence*¹⁵⁴.

¹⁵¹ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 10, **WTS.00000032**.

¹⁵² Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 10, **WTS.00000032**.

¹⁵³ Résumé d'entrevue : Chad Eros, p. 10, **WTS.00000032**.

¹⁵⁴ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 15 février 2022, 15 h 59, **STR00000012**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 15 février 2022, 16 h 22, **STR00000013**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 15 février 2022, 17 h 15, **STR00000014**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 15 février 2022, 17 h 54, **STR00000015**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 15 février 2022, 23 h 54, **STR00000016**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 16 février 2022, 16 h 10, **STR00000018**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 16 février 2022, 17 h 18, **STR00000019**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 17 février, 12 h 39, **STR00000021**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 17 février 2022, 20 h 31, **STR00000023**; échange de courriels entre Peoples Group et Stripe, 15 au



128. Le 15 février 2022, HSBC Canada a fourni à Stripe une liste de particuliers et d'organisations dont la banque avait des raisons de croire qu'ils étaient visés par le *Décret sur les mesures économiques d'urgence*¹⁵⁵. Figuraient sur cette liste Adopt-A-Trucker, Chris Garrah, la Non-Profit-Corp. et ses administrateurs, dont Chad Eros et Tamara Lich. HSBC Canada a fourni à Stripe des mises à jour de ces listes¹⁵⁶ une fois le 17 février et deux fois le 18 février¹⁵⁷.

129. À la suite du *Décret sur les mesures économiques d'urgence*, Stripe a suspendu 119 comptes¹⁵⁸, dont certains anciens et inactifs, ainsi que d'autres qui, bien qu'associés à des personnes visées, n'étaient pas directement liés à des activités interdites par le *Règlement sur les mesures d'urgence*¹⁵⁹.

130. Le 23 février 2022, HSBC Canada a informé Stripe que [TRADUCTION] « les restrictions découlant du Décret sur les mesures d'urgence sont en train d'être assouplies et que tous les comptes visés par ce décret n'ont plus besoin d'être gelés », mais que

18 février 2022, **STR00000027**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 18 février 2022, 12 h 55, **STR00000028**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 18 février 2022, 15 h 12, **STR00000030**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 18 février 2022, 19 h 10, **STR00000033**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 18 février 2022, 19 h 22, **STR00000035**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 18 février 2022, 21 h 12, **STR00000036**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 18 février 2022, 21 h 28, **STR00000037**.

¹⁵⁵ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 15 février 2022, 23 h 54, **STR00000016**.

¹⁵⁶ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 17 février 2022, 20 h 31, **STR00000023**.

¹⁵⁷ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 18 février 2022, 15 h 12, **STR00000030**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 18 février 2022, 19 h 10, **STR00000033**.

¹⁵⁸ Rapport de Stripe, p. 3, **STR.IR.00000001**.

¹⁵⁹ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 4, **WTS.00000005**.



l'ordonnance de blocage restait en vigueur¹⁶⁰. Stripe a confirmé qu'elle continuait à geler les comptes conformément à l'ordonnance¹⁶¹.

10. L'injonction conservatoire du 17 février

131. Le 17 février 2022, les plaignants engagés dans un recours collectif contre les organisateurs et les participants aux manifestations d'Ottawa ont obtenu une injonction conservatoire de la Cour supérieure de justice de l'Ontario¹⁶². Parmi les défendeurs il y avait Chris Barber, Benjamin Dichter, Tamara Lich, Chad Eros, Chris Garrah et Nicholas St. Louis. L'ordonnance leur interdisait de traiter toute une série d'actifs, notamment :

- a. Tous les actifs de la société Non-Profit Corp.;
- b. Tous les fonds détenus sur les comptes bancaires dans lesquels Tamara Lich a reçu des transferts d'argent par courriel;
- c. Tous les fonds détenus sur les comptes bancaires dans lesquels Chris Garrah a reçu des dons dans le cadre de la campagne Adopt-A-Trucker de GiveSendGo;
- d. Toutes les cryptomonnaies contrôlées par Chris Garrah ou contenues dans six adresses de portefeuilles répertoriées; et

¹⁶⁰ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 23 février 2022, 23 h 38, **STR00000038**.

¹⁶¹ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 24 février 2022, 12 h 26, **STR00000039**.

¹⁶² Décret du 17 février 2022, **JCF00000092**.



- e. Toutes les cryptomonnaies contrôlées par Nicholas St. Louis ou Benjamin Dichter, ou contenues dans 17 adresses de portefeuilles répertoriées ou transférées vers d'autres portefeuilles numériques.
132. En vertu de l'ordonnance, une série de banques, de plateformes de sociofinancement et de plateformes de cryptomonnaies, d'échanges et de dépositaires ont été expressément invitées à geler tout actif de ce type placé sous leur contrôle.
133. Le 6 mars 2022, GiveSendGo a informé Stripe qu'elle avait décidé de procéder au remboursement des dons en faveur du Convoi de la liberté 2022 qui avaient été versés dans le compte Stripe de Jacob Wells¹⁶³. Cela ne s'est pas fait immédiatement, car une grande partie des fonds avait été déposée sur le compte bancaire personnel de M. Wells.
134. Le 9 mars 2022, les termes de l'injonction conservatoire ont été modifiés afin de nommer un agent fiduciaire chargé de recevoir et de conserver les cryptomonnaies gelées et les fonds déposés sur le compte de Chris Garrah et destinés à Adopt-A-Trucker¹⁶⁴. Les fonds détenus dans le premier et le deuxième compte TD, qui faisaient l'objet de la demande d'interpleader de TD, ont ensuite été également remis à l'agent fiduciaire¹⁶⁵.
135. Le 14 mars 2022, GiveSendGo a bloqué tout nouveau don en faveur des campagnes Convoi de la liberté 2022 et Adopt-A-Trucker¹⁶⁶.

¹⁶³ Courriel de GiveSendGo à Stripe, 6 mars 2022, 19 h 01, **STR00000079**.

¹⁶⁴ *Li et al. c. Barber et al.*, 2022 ONSC 1351, **COM00000404**; Ordonnance datée du 28 février 2022, Annexe A au premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, **JCF00000096**.

¹⁶⁵ Dossier de requête de la partie intéressée, la Banque Toronto Dominion, 8 mars 2022, **TDB00000002**; *Li et al. C. Barber et al.*, 2022 ONSC 1543, par. 8-11, **COM00000405**.

¹⁶⁶ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**.



136. Le 22 mars 2022, Stripe a envoyé un courriel à GiveSendGo pour lui demander si elle avait effectué un paiement complémentaire sur le compte Stripe de M. Wells [TRADUCTION] « avec les fonds déjà versés (5 561 217,09 \$) »¹⁶⁷. Le jour même, M. Wells a répondu que les fonds seraient virés d'ici un jour ou deux¹⁶⁸. Le 23 mars 2022, M. Wells a confirmé que le virement avait été effectué¹⁶⁹.

137. Le 24 mars 2022, Stripe a confirmé son intention de procéder au remboursement, les donateurs devant le recevoir d'ici 4 à 5 jours. Stripe a demandé à GiveSendGo d'informer les donateurs que les dons versés à la campagne Freedom Convoy 2022 américaine (c'est-à-dire les dons versés sur le compte Stripe de M. Wells) seraient remboursés, mais que les dons versés à la campagne Convoi de la liberté 2022 canadienne (c'est-à-dire les dons versés sur le compte Stripe de Chad Eros) et à la campagne Adopt-A-Trucker ne seraient pas remboursés en raison de l'ordonnance de blocage de l'Ontario¹⁷⁰.

138. Le 28 mars 2022, Stripe a confirmé à GiveSendGo qu'elle avait procédé au remboursement des dons versés sur le compte Stripe de M. Wells¹⁷¹.

139. Le 4 mai 2022, Stripe a communiqué avec HSBC Canada, qui détenait les comptes où étaient conservés les fonds en faveur d'Adopt-A-Trucker/Garrah et du Convoi de la liberté 2022/Eros, pour l'informer de l'ordonnance de dépôt fiduciaire¹⁷². S'en est suivi une

¹⁶⁷ Courriel de Stripe à GiveSendGo, 22 mars 2022, 17 h 57, **STR00000079**.

¹⁶⁸ Courriel de GiveSendGo à Stripe, 22 mars 2022, 16 h 49, **STR00000079**.

¹⁶⁹ Courriel de GiveSendGo à Stripe, 23 mars 2022, 10 h 42, **STR00000079**.

¹⁷⁰ Courriel de Stripe à GiveSendGo, 24 mars 2022, 23 h 01, **STR00000079**.

¹⁷¹ Courriel de Stripe à GiveSendGo, 24 mars 2022, 11 h 58, **STR00000079**.

¹⁷² Courriel de Stripe à HSBC Canada, 4 mai 2022, 16 h 25, **STR00000045**.

série de courriels concernant le transfert des fonds placés en fiducie¹⁷³. Stripe a finalement placé ces fonds en fiducie¹⁷⁴.

11. Résumé des informations financières dont dispose la Commission

140. Cette section résume les informations financières dont dispose actuellement la Commission, y compris les montants recueillis lors des différentes collectes de fonds et leur utilisation finale. Un tableau récapitulatif des informations pour lesquelles des montants précis sont disponibles est présenté à la fin du rapport.

11.1 Dons offerts au Convoi de la liberté 2022 par l'entremise de GoFundMe

141. Selon les informations fournies par GoFundMe, la campagne Convoi de la liberté 2022 hébergée sur son site a attiré 133 836 donateurs¹⁷⁵. Environ 107 000 dons provenaient du Canada (86 %), environ 14 000 des États-Unis d'Amérique (11 %) et environ 4 000 de 80 autres pays (3 %)¹⁷⁶.

142. Avant d'être stoppée, cette campagne a permis de collecter environ 10 060 000 \$ CA. Environ 9 millions de dollars canadiens provenaient du Canada (89 %), environ

¹⁷³ Courriel de HSBC Canada à Stripe, 4 mai 2022, 21 h 05, **STR00000045**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 5 mai 2022, 17 h 58, **STR00000046**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 9 mai 2022, 13 h 23, **STR00000047**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 9 mai 2022, 21 h 20, **STR00000048**; courriel de Stripe à HSBC Canada, 9 mai 2022, 22 h 26, **STR00000049**; courriel de HSBC Canada à Stripe, 10 mai 2022, 14 h 56, **STR00000050**;

¹⁷⁴ Résumé d'entrevue : Sam Swartz et Dan Alexander, p. 4 et 5, **WTS.00000005**.

¹⁷⁵ Lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 6, **GFM00000583**.

¹⁷⁶ Résumé d'entrevue, Kim Wilford, p. 6, **WTS.00000007**; lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 19 septembre 2022, **GFM00000584**.



870 000 \$ CA des États-Unis d'Amérique (9 %) et environ 190 000 \$ CA de 80 autres pays (2 %)¹⁷⁷.

143. En date du 10 février 2022, 93 % de tous les dons versés à la campagne Convoi de la liberté 2022 par l'entremise de GoFundMe avaient été remboursés. Les sommes restantes étaient soit en attente de règlement, soit – dans le cas de 144 dons – faisaient l'objet de rétrofacturations ou de litiges¹⁷⁸.

144. Selon des documents judiciaires, le million de dollars canadiens qui a été versé sur le compte TD de M^{me} Lich a été gelé et finalement mis sous séquestre¹⁷⁹.

11.2 Dons par virement électronique à la campagne du Convoi de la liberté 2022

145. Selon les dossiers obtenus auprès de la Banque Toronto Dominion, environ 3 000 virements électroniques ont été effectués aux adresses électroniques associées à la campagne du Convoi de la liberté 2022 et déposés dans le premier compte TD¹⁸⁰. Le total des sommes déposées par virement électronique s'élevait à 419 416,63 \$ CA¹⁸¹. Ces dons provenaient d'établissements financiers établis au Canada¹⁸².

¹⁷⁷ Résumé d'entrevue, Kim Wilford, p. 6, **WTS.00000007**; lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 19 septembre 2022, **GFM000000584**.

¹⁷⁸ Courriel de Stripe à Peoples Group, 10 février 2022, 17 h 41, **STR00000098**; lettre de l'avocat de GoFundMe à l'avocat de la Commission, 9 août 2022, p. 6, **GFM000000583**.

¹⁷⁹ Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4, **JCF00000096**.

¹⁸⁰ Affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 37 et 38, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 22 et 23, **TDB00000004**; Relevé de compte couvrant la période du 18 janvier au 10 février 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 140 à 207, **TDB00000004**.

¹⁸¹ Relevé de compte couvrant la période du 18 janvier au 10 février 2022, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 140 à 207, **TDB00000004**.

¹⁸² Rapport institutionnel de la Banque Toronto Dominion, par. 16, **TDB.IR.00000001**.



146. Le 31 janvier 2022, un virement électronique de 3 000 \$ a été envoyé du premier compte TD à un particulier qui semble être un agent de sécurité à Ottawa¹⁸³.

147. Le 31 janvier 2022, un virement électronique de 3 000 \$ a été envoyé du premier compte TD à un autre compte TD au nom de Tamara Lich. Cette somme a été immédiatement retirée en espèces dans une succursale de la Banque TD à Ottawa¹⁸⁴.

148. Les montants suivants ont été transférés du premier au deuxième compte de la Banque TD :

- a. 31 janvier 2022 – 3 000 \$
- b. 1^{er} février 2022 – 10 000 \$
- c. 1^{er} février 2022 – 10 000 \$
- d. 3 février 2022 – 129 342,03 \$¹⁸⁵

149. Le 1^{er} février 2022, un retrait en espèces de 10 000 \$ a été effectué sur le deuxième compte TD¹⁸⁶.

¹⁸³ Affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 43, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 24, **TDB00000004**.

¹⁸⁴ Affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 43, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p 24, **TDB00000004**.

¹⁸⁵ Affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 41, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p 24, **TDB00000004**.

¹⁸⁶ Solde du deuxième compte TD, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 215, **TDB00000004**. Voir également l'affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 42, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 24, **TDB00000004**. Le déposant de TD témoigne que le retrait a été effectué le 31 janvier 2022. Cependant, selon le relevé de compte, la date est le 1^{er} février 2022.



150. Le 1^{er} février 2022, un virement électronique de 10 000 \$ a été effectué du deuxième compte TD à « Fillerup.ca »¹⁸⁷.

151. Dans le cadre de la procédure concernant l'injonction conservatoire, M^{me} Lich a déclaré que, sur les 26 000 \$ qui ont été retirés des premier et deuxième comptes TD :

- a. 10 000 \$ ont été payés à un fournisseur de carburant en vrac, fillerup.ca;
- b. 3 000 \$ ont été payés à un fournisseur de carburant en vrac du Québec et
- c. 13 000 \$ ont été retirés en espèces et utilisés à des « fins diverses »¹⁸⁸.

152. Le 10 février 2022, date à laquelle les deux comptes TD ont été gelés par la banque, le premier avait un solde de 1 261 072,60 \$ CA (y compris le million de dollars de GoFundMe) et le deuxième, un solde de 132 334,38 \$ CA¹⁸⁹. Ces fonds ont finalement été placés en fiducie¹⁹⁰.

11.3 Sociofinancement en faveur d'« Adopt-A-Trucker » et dons par virement électronique

153. Selon les informations fournies par GiveSendGo, la campagne Adopt-A-Trucker hébergée sur cette plateforme a compté 8 380 donateurs. Trois mille six cent quarante

¹⁸⁷ Solde du deuxième compte TD, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 215, **TDB00000004**. Voir également l'affidavit de le représentant de TD daté du 15 février 2022, par. 42, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 24, **TDB00000004**. Le déposant de TD témoigne que le retrait a été effectué le 31 janvier 2022. Cependant, selon le relevé de compte, la date est le 1^{er} février 2022.

¹⁸⁸ Affidavit de Tamara Lich daté du 28 mars 2022, par. 14, Dossier de requête supplémentaire des défendeurs dans la procédure de type Mareva, p. 45 et 46, **HRF00001346**.

¹⁸⁹ Enquête sur tous les comptes de Tamara Lich, Dossier de demande de la Banque Toronto-Dominion, p. 229, **TDB00000004**.

¹⁹⁰ Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 3, **JCF00000096**.



dons provenaient du Canada (43 %), 4 293 des États-Unis d'Amérique (51 %) et 447 d'autres pays (5 %)¹⁹¹.

154. Selon GiveSendGo, un total de 591 789,18 \$ US a été donné à la campagne Adopt-A-Trucker. Trois cent vingt-sept mille huit cent quarante-trois dollars américains provenaient du Canada (55 %), 244 526,10 \$ US des États-Unis d'Amérique (41 %) et 19 419,95 \$ US d'autres pays (3 %)¹⁹².

155. Les dons faits à la campagne Adopt-A-Trucker avant l'ordonnance de blocage de l'Ontario ont été traités par Stripe. Les dons effectués par la suite ont été traités par RallyPay.

156. Selon Stripe, pendant la période où celle-ci traitait les dons, la campagne Adopt-A-Trucker sur GiveSendGo a recueilli 793 584,74 \$ CA¹⁹³.

157. Selon Stripe et RBC, 330 470,92 \$ CA ont été payés par la campagne Adopt-A-Trucker. Ces fonds ont été versés sur un compte de la Banque Royale du Canada au nom de Chris Garrah sous forme de 18 versements effectués entre le 24 janvier et le 14 février 2022.¹⁹⁴

158. Stripe a remis 375 999,68 \$ CA collectés dans le cadre de la campagne Adopt-a-Trucker à un agent fiduciaire, conformément aux termes de l'injonction conservatoire¹⁹⁵.

¹⁹¹ Total des dons collectés sur GiveSendGo, **GSG00000004**.

¹⁹² Total des dons collectés sur GiveSendGo, **GSG00000004**.

¹⁹³ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 5, **WTS.00000005**; Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**; Project TCH Subject Report, No. de dossier C2202559939, p. 2, **PB.NSC.CAN.00005944_REL.0001**.

¹⁹⁴ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 5, **WTS.00000005**.

¹⁹⁵ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 5, **WTS.00000005**. Voir aussi le courriel de Stripe à Peoples Group, 18 février 2022, 12 h 55, **STR00000028**; le



159. L'écart entre le montant perçu et versé sur le compte de la Banque Royale de M. Garrah, et le montant finalement versé dans le séquestre résultait de diverses transactions sur le compte (rétrofacturations ou annulations de rétrofacturations, frais de demande pour les comptes Connect et frais facturés par Stripe)¹⁹⁶.

160. Jacob Wells a indiqué que les dons traités par RallyPay ont été remboursés aux donateurs¹⁹⁷. Les dossiers de RBC ne reflètent aucun paiement de RallyPay sur le compte qui a reçu les autres paiements Adopt-A-Trucker.¹⁹⁸

161. Les dons par virement électronique effectués à l'adresse donations@adopt-a-trucker.ca ont été déposés sur le même compte RBC qui a reçu les dons de GiveSendGo¹⁹⁹. Entre le 7 et le 11 février 2022, ce compte a reçu 170 virements électroniques pour un total de 31 067,53 \$ CA.²⁰⁰

162. Environ 220 000 \$ CA ont été retirés du compte RBC de M. Garrah entre le 31 janvier et le 11 février 2022. Cela comprend environ 150 000 \$ CA en retraits en espèces, traites bancaires et autres transferts ; 10 553,44 \$ CA en paiements à l'hôtel Swiss ;

courriel de Stripe à HSBC, 24 février 2022, 12 h 26, **STR00000039**; Stripe, mesures prises en vertu de l'ordonnance de la Cour de l'Ontario et feuille de calcul de la situation, **STR00000040**.

¹⁹⁶ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 5, **WTS.00000005**.

¹⁹⁷ Résumé d'entrevue : Jacob Wells, p. 4, **WTS.00000004**.

¹⁹⁸ Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**.

¹⁹⁹ Avis de requête, 8 mars 2022, par. 58, Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, p. 16, **HRF00001357**.

²⁰⁰ Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**; Project TCH Subject Report, No. de dossier C2202559939, p. 2, **PB.NSC.CAN.00005944_REL.0001**.



2 130,15 \$ CA d'achats chez Best Buy; 1 061,02 \$ CA d'achats en épicerie ; et un paiement de 576,30 \$ CA à une entreprise d'assainissement.²⁰¹

163. Le compte de la Banque Royale contenait 141 482 \$ CA lorsque son contenu a été versé dans le séquestre²⁰².

11.4 Dons à la campagne Convoi de la liberté 2022 hébergée sur GiveSendGo

164. Selon les informations fournies par GiveSendGo, la campagne Convoi de la liberté 2022 hébergée sur GiveSendGo a attiré 113 152 donateurs : 39 498 dons provenaient du Canada (35 %), 67 264 des États-Unis d'Amérique (59 %) et 6 390 d'autres pays (6 %)²⁰³.

165. Un total de 9 776 559,50 \$ US a été donné à la campagne du Convoi de la liberté 2022 : 4 627 660,00 \$ US provenaient du Canada (47 %), 4 593 686,50 \$ US des États-Unis d'Amérique (47 %) et 555 213,00 \$ US d'autres pays (6 %)²⁰⁴.

166. Les dons faits au Convoi de la Liberté à des dates autres qu'entre le 7 et le 11 février 2022 ont été versés sur le compte Stripe de Jacob Wells. Ceux effectués entre le 7 et le 11 février 2022 ont été versés sur le compte Stripe de Chad Eros.

167. Invoquant les règles américaines en matière de protection de la vie privée, Stripe a refusé de fournir à la Commission des chiffres précis concernant les sommes reçues

²⁰¹ Relevés bancaires expurgés Adopt-A-Trucker, **GAR00000001**.

²⁰² Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4, **JCF00000096**.

²⁰³ Total des dons faits en faveur des camionneurs hébergés sur GiveSendGo, **GSG00000004**.

²⁰⁴ Total des dons faits en faveur des camionneurs hébergés sur GiveSendGo, **GSG00000004**.



sur le compte Stripe de M. Wells²⁰⁵. Les dons versés sur le compte Stripe de M. Wells ont finalement été remboursés aux donateurs²⁰⁶.

168. Le compte Stripe de M. Eros a reçu 3 763 180,40 \$ CA en dons, mais aucune somme n'a jamais été payée²⁰⁷. Conformément aux termes de l'injonction conservatoire, Stripe a remis 3 401 844,30 \$ CA à un agent fiduciaire²⁰⁸.

169. L'écart entre le montant perçu et le montant versé en séquestre à partir du compte Stripe de M. Eros résultait de diverses transactions sur le compte (rétrofacturations ou annulations de rétrofacturations, frais pour la création des comptes Connect et frais facturés par Stripe)²⁰⁹.

11.5 Cryptomonnaies

170. Avant d'être fermée, la collecte de fonds Honk Honk Hodl a permis de recueillir 22 Bitcoins sur TallyCoin²¹⁰. Une centaine de portefeuilles ont été préparés, chacun contenant l'équivalent de 8 000 \$ CA en Bitcoins, et ont été distribués vers les 16 et 17 février 2022 aux manifestants d'Ottawa²¹¹.

²⁰⁵ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 4, **WTS.00000005**.

²⁰⁶ Courriel de Stripe à GiveSendGo, 24 mars 2022, 23 h 58, **STR00000079**.

²⁰⁷ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 4, **WTS.00000005**

²⁰⁸ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 4 et 5, **WTS.00000005**. Voir également le courriel de Stripe à HSBC, 24 février 2022, 12 h 26, **STR00000039**; Stripe, mesures prises en vertu de l'ordonnance de la Cour de l'Ontario et feuille de calcul de la situation, **STR00000040**.

²⁰⁹ Résumé d'entrevue : Sam Swartz & Dan Alexander, p. 5, **WTS.00000005**.

²¹⁰ Affidavit de Jeremy King, 15 février 2022, par. 74 et 75, **COM00000570**.

²¹¹ Affidavit de Jeremy King, 24 février 2022, par. 6 à 17, Dossier de requête (prolongement de l'injonction conservatoire), 25 février 2022, p. 29 à 40, **HRF00001354**.



171. Le 28 février 2022, la Police provinciale de l'Ontario a exécuté un mandat de perquisition au domicile de Nicholas St. Louis, saisissant quatre portefeuilles de Bitcoins, dont deux « phrases secrètes » nécessaires pour accéder au portefeuille multisig²¹². Le 8 mars 2022, Benjamin Dichter a fourni à l'agent fiduciaire sa phrase secrète pour le portefeuille multisig. Le 9 mars 2022, la Couronne a fourni à l'agent fiduciaire les deux phrases secrètes saisies chez M. St. Louis²¹³.

172. L'agent fiduciaire a déclaré avoir reçu 5,964053980 Bitcoins le 9 mars 2022 de la part d'un particulier désigné par l'agent sous le nom de « répondant B »²¹⁴.

173. En outre, environ 1,6 Bitcoin collecté dans le cadre de la campagne Honk Honk Hodl a été stocké sur diverses adresses Lightning/OnChain, qui sont une autre méthode de transfert de Bitcoins. M. St. Louis a attesté que ces fonds étaient sous le contrôle de Benjamin Perrin²¹⁵. L'agent fiduciaire a interviewé M. Perrin le 22 mars 2022. Le même jour, il a reçu 1,60797938 Bitcoin d'un particulier désigné comme le « répondant B » dans son rapport²¹⁶.

174. Sur sa page web, Adopt-A-Trucker sollicitait des dons de six types de cryptomonnaies : Bitcoin (BTC), Ethereum (ETH), Litecoin (LTC), Cardano (ADA),

²¹² Affidavit de Nicholas St. Louis, 7 mars 2022, par. 7 à 10, Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 28 à 29, **HRF00001357**.

²¹³ Affidavit de Nicholas St. Louis, 24 mars 2022, par. 3 et 4, Dossier de requête supplémentaire des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 28 mars 2022, p. 29, **HRF00001346**.

²¹⁴ Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4 et 20, **JCF00000096**.

²¹⁵ Affidavit de Nicholas St. Louis, 7 mars 2022, par. 11, Dossier de requête des répondants dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 30, **HRF00001357**.

²¹⁶ Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4 et 20, **JCF00000096**.



Monera (XMR) et Ethereum Classic (ETC)²¹⁷. Chris Garrah a attesté qu'il ne contrôlait pas ces actifs, que c'était un dénommé « Serge » qui le faisait²¹⁸.

175. L'agent fiduciaire a interrogé un dénommé « Serge (nom de famille inconnu) » les 7 et 23 mars 2022. Le même jour, il a déclaré avoir reçu le message suivant d'un particulier désigné comme le « répondant A », le 7 mars 2022 :

- a. Bitcoin : 0,052312520
- b. Ethereum : 0,392300813
- c. Litecoin : 0,047724040
- d. Ethereum Classic : 1,140560130²¹⁹

176. Selon des sources accessibles au public, 77,3 % des jetons Freedom Convoy Token restent sur PancakeSwap, la plateforme annoncée comme devant être utilisée pour échanger ces jetons contre d'autres cryptomonnaies. Le reste des jetons est détenu dans 702 portefeuilles. Aucun portefeuille ne détient plus de 5 % du total des jetons²²⁰.

11.6 Traite bancaire au profit de Freedom 2022 Human Rights and Freedoms Corp

177. Alors que la Non-Profit Corp. avait brièvement un compte auprès de la Steinbach Credit Union, elle a reçu 10 000 \$ CA. Lorsque le compte a été fermé, une traite bancaire

²¹⁷ Site web d'Adopt-A-Trucker, 14 février 2022, **COM00000564**.

²¹⁸ Affidavit de Chris Garrah en date du 8 mars 2022, par. 6 et 10, Dossier de requête des répondants dans la procédure de type Mareva, p. 68 et 69, **HRF00001357**.

²¹⁹ Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4 et 20, **JCF00000096**.

²²⁰ Rapport BscScan pour le jeton du Convoi de la Liberté, consulté le 7 septembre 2022, **COM00000567**. Voir aussi Re: February 16 SIRA Update, p 1, **SSM.NSC.CAN.00000117_REL.0001**.



libellée au nom de la Non-Profit Corp. a été envoyée à Chris Garrah.²²¹ Cette traite bancaire a ensuite été placée sous séquestre²²².

²²¹ Affidavit de Chad Eros, 7 mars 2022, par. 8, Dossier de requête des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 8 mars 2022, p. 99, **HRF00001357**; Affidavit de Chris Garrah, 24 mars 2022, par. 10, Dossier de requête supplémentaire des défendeurs dans la procédure de type Mareva, 29 mars 2022, p. 39, **HRF00001346**.

²²² Premier rapport de KSV Restructuring Inc. en tant qu'agent fiduciaire, p. 4, **JCF00000096**.

12. Tableau des flux financiers

